

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel
de gestion

2021-2022



Québec 



Rapport annuel de gestion 2021-2022

Conseil supérieur de l'éducation

La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou de recherche à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec, à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : droिताuteur.gouv.qc.ca/autorisation.php, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Vous pouvez consulter ce document à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca ou, pour en obtenir une copie papier, vous pouvez présenter une demande au Conseil supérieur de l'éducation :

par téléphone : 418 643-3850 (boîte vocale)

par courrier électronique : conseil@cse.gouv.qc.ca

par la poste :

1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Ce rapport a été produit par le [Conseil supérieur de l'éducation](#). Pour obtenir de l'information complémentaire sur l'organisme, composez le 418 643-3850 ou consultez le site Web à www.cse.gouv.qc.ca.

Coordination et rédaction

Mylène Gauvreau

Collecte et analyse des données

Hermann Enomana

Révision linguistique

Jonathan Aubin

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2022). *Rapport annuel de gestion 2021-2022*, Québec, Le Conseil, 104 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN : 978-2-550-92906-2 (version imprimée)

978-2-550-92907-9 (version PDF)

ISSN : 1711-1722 (version imprimée)

1719-0622 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2022**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres postconsommation.

100%



Message de la secrétaire générale du Conseil supérieur de l'éducation

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur

Hôtel du parlement
Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous sou mets le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration publique*. Ce document administratif énonce la mission de notre organisme ainsi que ses valeurs. Il fait état des principaux objectifs que le Conseil s'est fixés et des résultats qui ont été réalisés pendant la période se terminant le 31 mars 2022.

Toujours marquée par le contexte exceptionnel lié à la COVID-19 et l'adaptation constante que celle-ci demande, l'année 2021-2022 a démontré la grande capacité de résilience de toutes et tous, mais également d'innovation pour contrer les embûches provoquées par cette crise sanitaire. Le Conseil s'est rapidement adapté et mobilisé dans le but de jouer le rôle stratégique et rassembleur qui est le sien.

C'est dans cet état d'esprit que le Conseil a poursuivi sa mission première auprès des ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qu'il a collaboré avec les actrices et acteurs de l'éducation, qu'il a continué d'informer la population et de répondre aux préoccupations des citoyennes et citoyens sur toute question relative à l'éducation au cours de ses travaux.

Le Conseil a multiplié et diversifié ses productions afin d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités décisionnelles, il a alimenté les débats publics et il a contribué à l'évolution des politiques publiques compte tenu des situations inédites qui se présentaient.



Le Conseil a été fréquemment consulté, et plusieurs de ses recommandations ont trouvé écho auprès du ministre de l'Éducation et de la ministre de l'Enseignement supérieur. Citons par exemple le nouveau *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur*, dont bon nombre de mesures s'inspirent des recommandations formulées dans de récents avis du Conseil.

Conformément à l'article 10.1 de sa loi constitutive, le Conseil est tenu de donner son avis relativement aux modifications réglementaires apportées par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur en 2021-2022. Ainsi, le Conseil a été consulté à maintes reprises, en urgence, pour des modifications réglementaires qui devaient être implantées de manière temporaire, parfois permanente, en raison du contexte exceptionnel qui perdure depuis mars 2020.

Ce sont donc huit publications que le Conseil a portées à votre attention dans le cadre de modifications réglementaires à la suite de consultations effectuées auprès des membres de la table du Conseil et de ses différentes instances.

Afin de faire face à la crise pandémique, l'équipe du Conseil est restée en contact avec le terrain en poursuivant les rencontres «Cellules-Conseil» réunissant des membres d'instances qui venaient témoigner volontairement de leur réalité durant la pandémie.

De plus, le Conseil a de nouveau publié un nombre considérable de productions au cours de l'année 2021-2022. En effet, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation portant sur les apprentissages réalisés par l'ensemble des actrices et des acteurs de l'éducation dans le cadre de la crise sanitaire, un avis d'initiative, un mémoire, une lettre-avis et un document de la série *Études et recherches* vous ont été transmis et ont été largement diffusés sur les réseaux sociaux. De plus, ces documents ont également été cités à de multiples reprises dans divers travaux de recherche et dans les médias.

L'utilisation des réseaux sociaux est devenue une pratique incontournable pour diffuser les travaux du Conseil et maximiser leur portée auprès de la population. Au total, ce sont 570 publications, en lien avec les précédents travaux ou ceux en cours, que le Conseil a effectuées sur ses plateformes sociales. Les activités et collaborations auxquelles le Conseil a pris part et les publications thématiques, telles que *Le conseil est cité*, *Le conseil prend parole*, etc., ont été nombreuses et variées.

Par ailleurs, en créant le Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ), le Conseil a constaté rapidement qu'il répondait à des besoins auprès des autres instances du Conseil : le CIRÉ est désormais régulièrement consulté par chacune d'entre elles. En moins de deux ans, le CIRÉ a représenté la voix étudiante dans plusieurs grands chantiers au Québec; il s'implique aussi dans des colloques. Bref, il permet de faire entendre la voix de la relève au sein du Conseil.

En février 2022, le Conseil a aussi mis sur pied le Comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone (CEA). Le CEA est composé des membres autochtones faisant déjà partie du Conseil ou de ses instances et de membres du Conseil qui ont œuvré auprès des premiers peuples. L'un de ses mandats consiste à organiser une grande rencontre en 2023 qui réunira tous nos comités et commissions et dont le thème sera l'éducation vue et vécue par les Autochtones.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres bénévoles des instances du Conseil, car l'année 2021-2022 en fut une d'adaptation et de défis, et ils ont toujours répondu à l'appel. Leur engagement envers le Conseil est remarquable. Je souhaite également souligner la rigueur et la qualité du travail de l'équipe de la permanence, qui a su faire preuve de flexibilité et d'adaptation dans ce contexte exceptionnel.

Le Conseil entend poursuivre son rôle stratégique et sa fonction de conseil en ce qui concerne les grands enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain. J'espère qu'à la suite de la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que nous avons de nouveau atteint et même dépassé la majorité des cibles du Plan stratégique 2018-2022.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La secrétaire générale,



Marie-Josée Larocque
Québec, septembre 2022

M^{me} Maryse Lassonde a terminé son mandat de présidente du Conseil supérieur de l'éducation en juin 2022. Après quatre années de travail intense, M^{me} Lassonde quitte avec le sentiment du devoir accompli. Le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M^{me} Monique Brodeur à titre de présidente du CSE le 22 juin et elle est entrée en fonction le 2 juillet dernier. Puisque le mandat de M^{me} Brodeur n'était pas encore débuté lors de la réalisation des activités pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022, c'est M^{me} Marie-Josée Larocque, secrétaire générale au Conseil, qui signe le présent message et qui atteste de la fiabilité des résultats.

Déclaration attestant la fiabilité des données

À titre de secrétaire générale du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2021-2022 décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision du Conseil supérieur de l'éducation, et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs du Plan stratégique 2018-2022. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

En vue de fournir des données conformes aux faits relatés dans ce rapport, les fiches de reddition de comptes et les fiches d'étude de crédits ont été utilisées pour consigner les données présentées dans les pages suivantes. Bien entendu, ces pièces justificatives sont conservées pour référence ultérieure. À ma connaissance, l'information contenue dans ce rapport est fiable, objective, exempte d'erreur et vérifiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

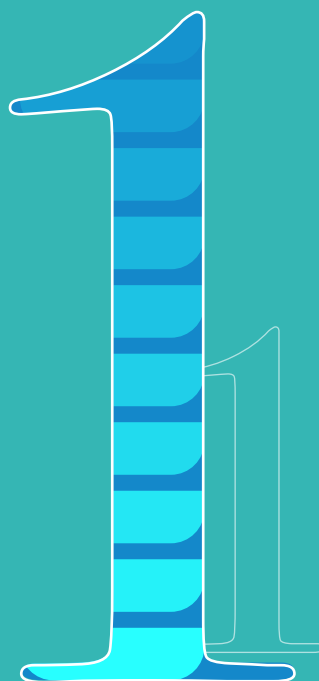
La secrétaire générale,

A handwritten signature in blue ink, reading "Marie-Josée Larocque".

Marie-Josée Larocque

Table des matières

1	Présentation du Conseil supérieur de l'éducation	1
1.1	L'organisation en quelques mots	2
1.2	Le Conseil en bref, c'est.....	8
1.3	Faits saillants	10
2	Résultats	21
2.1	Plan stratégique 2018-2022.	22
2.2	Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	42
3	Rapports d'activités.	43
3.1	Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation.	44
3.2	Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	45
3.3	Commission de l'enseignement secondaire	46
3.4	Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial	46
3.5	Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.....	47
3.6	Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue	48
3.7	Comité interordres de la relève étudiante	49
3.8	Comité <i>ad hoc</i> sur l'éducation autochtone	50
4	Ressources utilisées.	51
4.1	Utilisation des ressources humaines	52
4.2	Utilisation des ressources financières	54
4.3	Utilisation des ressources informationnelles.	55
5	Annexes – Autres exigences	57
5.1	Gestion et contrôle de l'effectif	58
5.2	Développement durable	59
5.3	Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.....	63
5.4	Accès à l'égalité en emploi	63
5.5	Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics.....	66
5.6	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	66
5.7	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	68
5.8	Égalité entre les femmes et les hommes	69
5.9	Publications 2021-2022 du Conseil.	70
5.10	Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation.	73
5.11	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation	74
5.12	Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2022	80
5.13	Liste des membres du Conseil et de ses commissions.	81
5.14	Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation	90



Présentation du Conseil supérieur de l'éducation

1.1 L'organisation en quelques mots

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation a pour mission de **collaborer avec le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur**, et de les **conseiller sur toute question relative à l'éducation**. Le Conseil informe ainsi les ministres de l'état et des besoins de l'éducation au Québec et **propose une réflexion critique** alimentée par la recherche, la consultation d'expertes ou d'experts et d'actrices ou d'acteurs de l'éducation de même que par les délibérations démocratiques de ses membres.

Il peut se **prononcer sur toute question touchant à l'éducation** et concernant tous les ordres et secteurs d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'université, y compris l'éducation des adultes et la formation tout au long et au large de la vie, ainsi que la recherche à l'enseignement supérieur.

Le Conseil supérieur de l'éducation est appelé à jouer **un rôle stratégique et rassembleur** quant à la vision de l'éducation au Québec et demeure le point de rencontre entre les différentes parties prenantes dans ce domaine. Le Conseil a aussi pour objectif de **multiplier les initiatives et les collaborations** afin de créer une plus grande concertation avec ses partenaires du milieu de l'éducation.

L'approche systémique adoptée intègre la dimension sociale de l'éducation. Le Conseil n'est donc pas à proprement parler un organisme de recherche, bien qu'il se penche sur la recherche menée à l'enseignement supérieur, toujours selon une approche systémique.

Par ses productions, il **exerce une influence sur les instances en éducation, alimente les débats publics** de manière constructive et **contribue à l'évolution des politiques publiques et du cadre législatif et réglementaire**.

Le Conseil est un organisme autonome composé de 22 membres issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. La composition de ses instances doit représenter la diversité de cette société. C'est pourquoi il s'assure que les personnes qui y sont nommées occupent des fonctions diversifiées et qu'elles sont issues des réseaux public et privé, des milieux francophone et anglophone, des minorités culturelles ainsi que des communautés des Premières Nations et des Inuits. Au cours de la dernière année, des efforts importants ont été déployés en ce qui concerne les organismes œuvrant auprès des communautés culturelles ainsi que des organisations autochtones afin que les instances du Conseil reflètent encore mieux la société québécoise.

Le Conseil s'assure également d'une parité hommes-femmes au sein de ses comités et de ses commissions. Les personnes qui siègent à la table du Conseil et à ses différentes instances le font en tant que **citoyennes et citoyens**, et à titre **bénévole**. Elles sont mises à contribution pour orienter et enrichir la préparation des avis et des rapports qu'il publie.

» collaborer et conseiller

» exercer une influence

» rôle stratégique et rassembleur

» personnes citoyennes à titre bénévole



Selon sa loi constitutive, présentée en annexe, **le Conseil doit** :

- donner son avis sur tout projet de règlement que les ministres sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils portent à son attention;
- produire un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE) au moins tous les deux ans;
- publier annuellement un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.



De plus, selon cette loi, **le Conseil peut** :

- donner son avis aux ministres ou faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir des requêtes, des opinions et des suggestions sur toute question relative à l'éducation de la part d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

La vision



Le Conseil supérieur de l'éducation a pour objectif de devenir une autorité incontournable et un organisme renouvelé qui élabore et partage une vision globale, intégrée et évolutive de l'éducation au Québec.

Les valeurs

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil s'appuie sur **trois valeurs** :



l'impartialité en agissant en toute indépendance et sans parti pris;



l'ouverture par l'intégration d'une pluralité de points de vue;



la rigueur par la qualité des travaux qu'il effectue.



Le fonctionnement

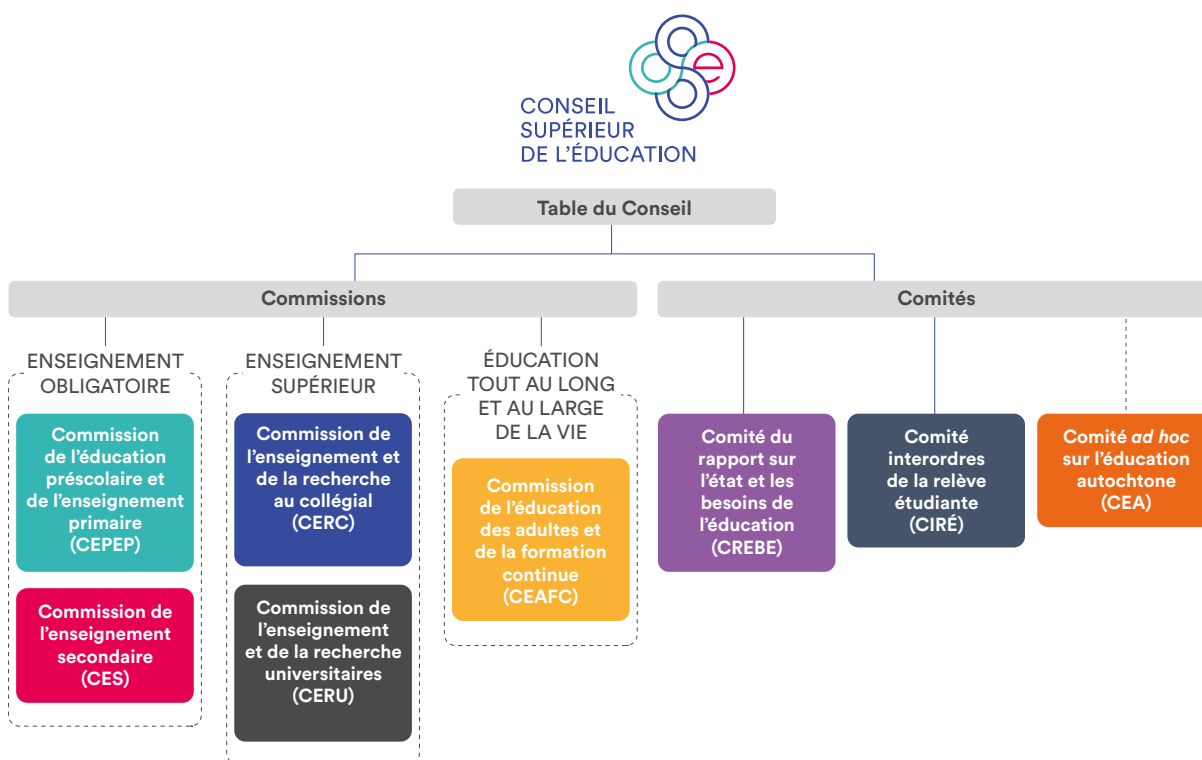
La table du Conseil

La table du Conseil supérieur de l'éducation compte 21 membres bénévoles nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus quatre ans qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. Ces citoyennes et citoyens s'intéressent au milieu de l'éducation, occupent une fonction en lien avec celui-ci ou évoluent dans diverses organisations de la société québécoise.

Le Conseil des ministres désigne également la présidente ou le président du Conseil, alors que les membres de la table de ce dernier désignent une présidente ou un président pour chacun de ses comités et commissions.

Les comités et les commissions

Trois comités et cinq commissions appuient la table du Conseil :



La table du Conseil a mis sur pied un comité responsable de l'élaboration du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. En vertu de la loi constitutive du Conseil, ce comité doit, au moins tous les deux ans, faire rapport aux ministres. La composition de ce comité varie selon le thème traité dans chacun des rapports. Les membres sont sélectionnés en fonction de leur expertise, de leur connaissance d'une problématique particulière ou de la perspective qu'ils apportent en raison de leur milieu d'appartenance. Cette année, le Conseil a confié au Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE) d'analyser spécifiquement les effets de la pandémie et la réponse du système éducatif québécois dans ce contexte particulier.

Le Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ) du Conseil supérieur de l'éducation a vu le jour au printemps 2020. Il a pour objectif d'enrichir la pensée du Conseil en impliquant davantage la relève étudiante dans ses réflexions, ses activités et ses productions. Le CIRÉ est régulièrement consulté par chacune des instances du Conseil. Il a de plus représenté la voix étudiante dans plusieurs grands chantiers au Québec, dont celui sur l'université du futur et celui sur la réussite éducative à l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les cinq commissions, chacune est composée de 13 à 15 personnes. Les membres sont nommés par les membres de la table du Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé.

Les commissions, en vertu d'un mandat du Conseil, sont chargées de préparer des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à l'ordre ou au secteur d'enseignement auquel elles correspondent.

Un nouveau comité *ad hoc*

En février 2022, le Conseil a aussi mis sur pied un comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone. Ce comité composé de six membres, dont quatre personnes issues des premiers peuples et deux personnes allochtones, incarne la nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite éducative, la diplomation et le bien-être des communautés autochtones au sein des établissements scolaires du Québec.

Des consultations *ad hoc*

À la demande des membres du Conseil supérieur de l'éducation, la présidente a eu pour mandat de former un comité *ad hoc* sur la liberté académique composé de représentantes et de représentants de la table du Conseil, de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial ainsi que du Comité interordres de la relève étudiante. Des expertes et des experts sont également venus enrichir la réflexion en faisant état de préoccupations contemporaines. Ces travaux ont mené à la production et au dépôt d'un mémoire.

La permanence

Le Conseil peut compter sur le soutien d'une équipe permanente, composée de 33 employés et employés au 31 mars 2022, ainsi que de personnes contractuelles, stagiaires et étudiantes en appui à des mandats spécifiques. La gestion de cette équipe est assumée par la secrétaire générale du Conseil, qui est assistée par deux gestionnaires. L'équipe de la Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse comprend des professionnelles et professionnels affectés à la coordination des différentes

commissions et comités. Des agentes et agents de recherche collaborent à la recherche, à la rédaction et à la promotion des travaux du Conseil. Les agentes et agent de recherche et de transfert s'assurent, quant à eux, de rédiger plusieurs productions par année, de développer des outils de vulgarisation et de présenter les avis et les productions du Conseil aux partenaires du milieu de l'éducation lors de formations et de congrès. L'équipe des communications et de l'administration est responsable de la coordination, de la production et de la diffusion des rapports et de l'ensemble des travaux du Conseil de même que de leur visibilité.

Compte tenu d'une demande accrue pour les productions du Conseil sur les réseaux sociaux, une technicienne en arts appliqués et graphiques s'est jointe cette année à l'équipe responsable des communications afin d'accentuer la mise en valeur de la pensée du Conseil et de ses travaux. Dans un souci de gestion des risques, la permanence s'est également vue renforcée par une ressource additionnelle responsable des suivis budgétaires et des contrats.

De plus, la permanence dispose d'un centre de documentation coordonné par deux personnes qui apportent une aide considérable à la recherche effectuée par les coordonnatrices et coordonnateur ainsi que les agentes et agents de recherche et de transfert, qui sont à même de rédiger plusieurs productions et outils par année. Ce centre de documentation participe aux travaux de recherche réalisés par les membres de la permanence puisqu'il est sollicité quotidiennement pour répondre à leurs besoins. Le Conseil s'assure ainsi de rendre les travaux de ses instances, ses recherches et son expertise accessibles à toutes les personnes qui s'intéressent à ses productions. Il est à noter que toutes les productions sont conçues dans le respect du **Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec**.

Pour finir, des mandats portant sur les dossiers autochtones, le développement durable, l'éthique et la gouvernance ainsi que l'équité hommes-femmes ont été attribués à des professionnelles et à des professionnels de la permanence afin d'assurer une veille continue sur ces sujets stratégiques pour les travaux du Conseil.

Le contexte

Influence et mobilisation

L'année 2021-2022 a de nouveau été marquée par les épreuves et les défis occasionnés par la pandémie de COVID-19, mais elle l'a aussi été par l'expression d'une grande capacité d'adaptation et d'innovation de plusieurs tranches de la population, particulièrement des actrices et acteurs de l'éducation.

Pour le Conseil supérieur de l'éducation, le contexte hors du commun attribuable à cette crise sanitaire a bouleversé l'organisation du travail et forcé à «réinventer» les façons de faire afin de poursuivre sa mission et de continuer d'exercer son rôle stratégique et rassembleur, principalement en mode télétravail.

Le Conseil a su se distinguer par la qualité de ses travaux, sa rigueur, sa pertinence dans l'espace public et son agilité, de même qu'en multipliant et en diversifiant ses productions. Celles-ci ont d'ailleurs su répondre à plusieurs préoccupations liées au milieu de l'éducation.

Il a par ailleurs démontré son influence auprès des instances en prenant part à l'évolution des politiques publiques et en alimentant les débats publics. Le Conseil a dû en effet produire **huit avis réglementaires** à brève échéance en plus **d'un mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur**. Il convient de mentionner que, pour produire ces avis réglementaires, **six réunions extraordinaires de la table du Conseil** ont été convoquées dans des délais extrêmement courts.

Ces travaux n'ont toutefois pas empêché le Conseil de réaliser ses avis et rapports. Au cours de l'année 2021-2022, le Conseil a rendu public **un avis d'initiative** de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue. Intitulé *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*, cet avis permet d'explorer la contribution du système éducatif québécois à l'inclusion des familles et des personnes réfugiées et immigrantes. Il met en lumière la diversité des caractéristiques, des projets migratoires et des besoins éducatifs des personnes nouvelles arrivantes au Québec. Ce document et les outils qui l'accompagnent ont connu un bel engouement dès sa diffusion puisqu'il y a eu 4 309 téléchargements sur le site Web et plus de 4 000 visionnements des capsules vidéo créées.

De plus, le **nouveau rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, *Revenir à la normale ? Surmonter les vulnérabilités du système éducatif face à la pandémie de COVID-19***, a été déposé par le ministre de l'Éducation à l'Assemblée nationale en novembre 2021. Devant les bouleversements occasionnés par la pandémie de COVID-19, le Conseil s'était donné le mandat d'examiner les conséquences immédiates de cette crise sur l'ensemble du système éducatif. Le rapport a connu une belle réceptivité de la part de la population, car la vidéo qui a été créée pour accompagner le document a été vue près de 35 000 fois.

La crise sanitaire a nécessité la révision des pratiques habituelles de diffusion de l'information. Les lancements des travaux du Conseil ainsi que les outils d'appropriation ont donc eu lieu en mode virtuel, augmentant ainsi le rayonnement des documents et permettant de rejoindre un nombre inégalé de personnes et d'élargir considérablement son auditoire. Ces divers lancements ont connu un succès tant auprès de nos partenaires que de la population.

Pour terminer, le Conseil a accueilli, en octobre dernier, M^{me} Marie-Josée Larocque à titre de nouvelle secrétaire générale. Celle-ci succède à M^{me} Christina Vigna, qui est partie pour assurer de nouvelles fonctions au ministère de l'Enseignement supérieur. M^{me} Larocque connaît bien les rouages de l'administration publique et le fonctionnement des réseaux scolaires et de l'enseignement supérieur. Ses connaissances et ses compétences sont venues consolider l'équipe de la permanence dans la poursuite des ambitions du Conseil.

1.2 Le Conseil en bref, c'est...

☘ Une autorité incontournable en éducation **depuis 1964**, exerçant un rôle de conseiller stratégique

☘ Un organisme renouvelé, composé de :

» l'équipe de **33 employées et employés** au 31 mars 2022

» la Table regroupant **22 membres** nommés par le gouvernement,

» et ses **8 instances**, pour un total de

» **110 membres bénévoles**



3 comités :

① → Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE)

② → Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ)

③ → Comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone (CEA)



» **5 commissions** représentant tous les ordres et secteurs d'enseignement



☘ Un siège social à Québec et un bureau à Montréal

» Le Conseil en 2021-2022, c'est...

14 publications, dont :

1 rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

Plus de **1055** téléchargements Web

1 mémoire

Plus de **420** téléchargements Web

1 avis d'initiative

Plus de **4500** téléchargements Web

1 document de la collection *Études et recherches*

Près de **100** téléchargements Web

8 publications dans le cadre de révisions réglementaires ou de l'étude de projets de loi

Plus de **780** téléchargements Web

1 avis du Conseil sur le projet de loi n° 96

Près de **40** téléchargements Web

Plus de **1395 citations** extraites de publications de l'organisme

Près de **36 000 visionnements** de la vidéo *Revenir à la normale ? Surmonter les vulnérabilités du système éducatif face à la pandémie de COVID-19*

Plus de **4 000 visionnements** des capsules vidéos *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*

Plus de **135 personnes abonnées** sur la chaîne YouTube du Conseil

Plus de **4 520 personnes abonnées** aux différentes plateformes de l'organisme (Facebook, Twitter et LinkedIn) au 31 mars 2022

Plus de **60 rencontres** de ses instances, ce qui représente, pour chacune, en moyenne **30 heures** d'implication bénévole par membre

Plus de **95 entretiens ou présentations** d'avis et de rapports au Québec et à l'international

Plus de **135 expertes et experts** entendus lors des réunions de sa table et de ses instances



Un conseil actif

La crise sanitaire liée à la COVID-19 est toujours d'actualité et elle a amené plusieurs transformations au niveau du travail, bien sûr, mais également sur le plan des relations humaines. Comme dans plusieurs autres organisations, le Conseil a accueilli de nouvelles personnes,

La rentrée automnale 2021-2022 s'est faite, encore une fois, dans un contexte particulier, mais celle-ci a été empreinte d'un certain espoir quant à un retour à la « normalité ». Alors que le monde de l'éducation se mobilisait pour un enseignement « en présentiel », le Conseil supérieur

d'ailleurs été consulté à maintes reprises et plusieurs de ses recommandations ont trouvé écho auprès du ministre de l'Éducation et de la ministre de l'Enseignement supérieur. Citons pour exemple le nouveau Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur dont bon nombre de mesures s'inspirent des recommandations émises dans de récents avis du Conseil.



En plus de la rédaction rapide de brefs avis en réponse aux nombreuses modifications réglementaires, le Conseil a participé à plusieurs présentations virtuelles au plan national et international afin de promouvoir les avis et les travaux en cours.

En plus de la rédaction rapide de brefs avis en réponse aux nombreuses modifications réglementaires, le Conseil a participé à plusieurs présentations virtuelles au plan national et international afin de promouvoir les avis et les travaux en cours.

à la permanence comme dans ses instances, et a souligné le départ à la retraite d'anciennes employées, toujours de façon virtuelle. Sur le plan humain, la perspective d'un retour éventuel sur les lieux physiques du travail ne peut qu'être accueillie avec soulagement et espoir.

de l'éducation continuait d'effectuer ses activités en mode virtuel tout en poursuivant son rôle d'influence et de mobilisation.

La crise sanitaire a amené son lot de défis et plusieurs initiatives ont vu le jour au cours de la dernière année. Le Conseil a

Afin de faire face à la crise pandémique, l'équipe est restée en contact avec le terrain en poursuivant les rencontres « Cellules-Conseil » réunissant des membres d'instances qui venaient témoigner volontairement de leur réalité durant la pandémie





Un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation attendu

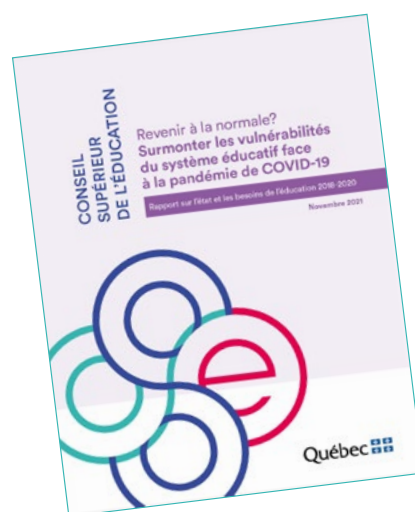
Intitulé *Revenir à la normale? Surmonter les vulnérabilités du système éducatif face à la pandémie de COVID-19*, le plus récent rapport sur l'état et les besoins de l'éducation publié par le Conseil met en valeur les apprentissages réalisés par l'ensemble des actrices et des acteurs de l'éducation dans ce contexte exceptionnel. Réalisé à partir de consultations menées auprès d'une trentaine d'organismes liés au système éducatif, le contenu de ce rapport dépasse la simple description des faits, car le Conseil y propose de renforcer la résilience du système éducatif en se fondant sur ces apprentissages.

Ce rapport démontre que la pandémie de COVID-19 n'a pas créé d'importantes nouvelles vulnérabilités au sein du système éducatif; elle a plutôt exacerbé des vulnérabilités préexistantes que le Conseil a regroupées en six grandes thématiques :

1. Littératie numérique et en contexte numérique
2. Inégalités numériques
3. Compétences numériques
4. Formation à distance
5. Intelligence artificielle
6. Représentations sociales du numérique

Des **outils** ont été créés pour accompagner le rapport, dont une vidéo qui a été vue à près de 36 000 reprises; le rapport

complet a quant à lui été téléchargé plus de 1 055 fois. Des présentations ont aussi eu lieu auprès des partenaires du milieu de l'éducation.





Éduquer au numérique... toujours d'actualité

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation de 2018-2020 intitulé *Éduquer au numérique* continue de susciter l'intérêt de la population. Consacré aux bienfaits espérés et aux enjeux du numérique en éducation, il a été déposé par le ministre de l'Éducation le 4 décembre 2020. Des **outils de transfert**, dont quatre capsules vidéos qui totalisent plus de 42 000 visionnements accompagnent ce rapport, en plus des six documents de la collection *Études et recherches*, préparatoires au REBE.



Sept présentations sur le sujet ont eu lieu dans le cadre de colloques, de conférences et d'entrevues au Québec et au Canada.





La liberté académique en enseignement supérieur

À la demande des membres du Conseil supérieur de l'éducation, la présidente a eu pour mandat de former un comité *ad hoc* sur la liberté académique composé de représentantes et de représentants de la table du Conseil, de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial ainsi que du CIRÉ pour produire un document de réflexion sur la liberté académique en enseignement supérieur afin de mieux comprendre les enjeux et contribuer aux discussions sur cette question complexe.

Ces travaux ont mené à l'élaboration d'un **mémoire** qui formule 8 recommandations à la ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Danielle McCann, au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, ainsi

qu'aux établissements d'enseignement supérieur. En réponse aux consultations ayant cours, le mémoire a également été présenté et envoyé au président de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, M. Alexandre Cloutier.

Essentiellement, le Conseil réaffirme l'importance fondamentale de la liberté académique. Il considère que le rôle de l'État doit consister non pas à définir cette liberté, mais à reconnaître l'importance du principe de liberté académique tout en reconnaissant également l'importance de la pratique de cette liberté de façon éthique et responsable, particulièrement à l'égard et au respect de la dignité des personnes. Le Conseil a d'ailleurs recensé plusieurs initiatives qui permettent de concilier la pratique de la liberté académique et celle de la reconnaissance de la dignité de la personne à travers les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Le Conseil recommande donc à la ministre de l'Enseignement supérieur et aux institutions d'enseignement supérieur de promouvoir les principes d'EDI et de soutenir le développement et la mise en œuvre d'initiatives en ce sens.

Pour le Conseil, l'exercice de la liberté académique dans le respect de la dignité des personnes comporte une importante dimension éducative qui dépasse l'enseignement supérieur et concerne l'ensemble du système éducatif. Le développement des compétences qui y sont reliées devrait être pensé en amont de l'enseignement supérieur, dans une perspective d'éducation tout au long de la vie. Ces valeurs doivent être portées par les visées du système éducatif québécois dès le plus jeune âge. Dans cette perspective, le Conseil a aussi souhaité porter ses commentaires, réflexions et recommandations à l'attention du ministre de l'Éducation.

De plus, le Conseil a souligné en octobre dernier la publication des résultats des consultations de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire en rendant public **un document qui illustre les positions** du CSE en lien avec les résultats des consultations de la Commission.



Mémoire sur la
**liberté académique en
enseignement supérieur**



L'inclusion des familles immigrantes

Le Conseil a rendu public en mai 2021 l'avis intitulé *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes* qui est le fruit de près de quatre années de travail.

D'une grande pertinence dans le contexte actuel, cet avis porte sur la contribution du système éducatif à l'inclusion des personnes et des familles immigrantes en vue de soutenir leur pleine participation, économique, culturelle et sociale, à la société québécoise. Réalisé avec la collaboration de plusieurs expertes et experts ainsi que d'organisations du secteur de l'immigration, ce document se distingue du fait qu'il réserve une place privilégiée à la parole et au vécu des familles immigrantes. Le Conseil est allé à la rencontre de 58 familles immigrantes et a mené 83 consultations à travers 5 régions du Québec pour la réalisation de ce mandat.

Cet avis prend appui sur les parcours de ces familles immigrantes pour mettre en relief les défis que représente l'apprentissage du français, des cadres de référence et des sous-cultures propres au Québec. Il met également en lumière les difficultés liées à l'obtention de l'information nécessaire au moment opportun, celles liées à la reconnaissance de leurs diplômes et de leurs expériences,



ainsi que celles liées à leur intégration socioprofessionnelle.

Le Conseil formule ainsi 18 recommandations qui visent à favoriser une collaboration et une concertation accrues entre les actrices et acteurs du réseau de l'éducation afin de rendre plus fluides les parcours éducatifs des personnes et des familles immigrantes. Celles-ci peuvent être regroupées en trois grandes idées-forces :

1. Mieux accompagner les familles immigrantes dans l'apprentissage de la société québécoise;
2. Oeuvrer à l'intégration socio-professionnelle des personnes immigrantes et faire reconnaître leur valeur sur le marché du travail;
3. Assurer la cohérence et la convivialité de l'offre éducative et favoriser l'engagement de la société tout entière.

Cet avis a suscité un bon engouement puisque le Conseil a participé à dix activités de transfert; de plus **six outils** ont été élaborés pour accompagner cet avis dont quatre capsules vidéos, une baladodiffusion qui a été réalisée en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, ainsi qu'un napperon qui présente les quatre nœuds significatifs dans les parcours des familles immigrantes et les trois idées-forces qui sous-tendent les 18 recommandations formulées par le Conseil. Tous ces outils ont été consultés près de 9 000 fois.

Par ailleurs, le Conseil a réagi à la suite du dépôt du projet de loi n° 96 intitulé *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui a été déposé par le ministre Jolin-Barrette en mai 2021. Soucieux du système d'éducation du Québec, le Conseil est également sensible aux interrogations sur



1.3 Faits saillants



CSE 2021-2022



la situation du français dans le système actuel. Après avoir pris connaissance du projet de loi n° 96, le Conseil a souhaité préciser, **sous forme de lettre**, quelques éléments au ministre de la Langue française.

Il a ainsi porté à l'attention du ministre Jolin-Barrette les recom-

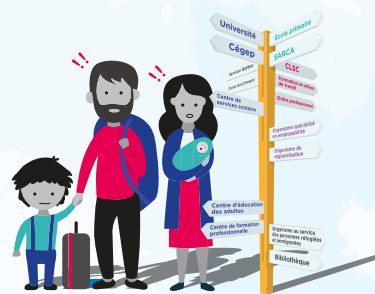
mandations pour l'apprentissage de la langue française constitue la plus grande préoccupation que le projet de loi suscite chez le Conseil, celle que représente l'article 22.4.

Plus précisément, le Conseil est préoccupé par certains effets potentiels de l'article 22.4, notamment en ce qui concerne la période de six mois suivant

l'arrivée au Québec au delà de laquelle les communications entre les acteurs des services gouvernementaux et les familles immigrantes se feraient uniquement en français. Le Conseil est d'avis que cette disposition pourrait nuire à l'accessibilité des personnes et des familles immigrantes aux services éducatifs et affecter particulièrement les femmes immigrantes qui, très souvent, remettent à plus tard le processus de francisation pour leur permettre de veiller à l'installation de leur famille.



Plus précisément, le Conseil est préoccupé par certains effets potentiels de l'article 22.4, notamment en ce qui concerne la période de six mois suivant l'arrivée au Québec au-delà de laquelle les communications entre les acteurs des services gouvernementaux et les familles immigrantes se feraient uniquement en français.



mandations présentes dans l'avis sur *L'inclusion des familles immigrantes: pour une synergie accrue en éducation des adultes*. Dans cet avis, le Conseil y réitère l'importance de mettre en œuvre des actions concertées afin de soutenir les familles immigrantes dans l'apprentissage du français et de favoriser leur inclusion à la société québécoise. De façon particulière, le Conseil est d'avis que certaines dispositions de l'article 22.4 pourraient être bonifiées afin de mieux soutenir les personnes immigrantes qui souhaitent entreprendre ou poursuivre leur parcours éducatif en français. En effet, le temps

l'arrivée au Québec au delà de laquelle les communications entre les acteurs des services gouvernementaux et les familles immigrantes se feraient unique-





Deux colloques au 88^e congrès de l'Acfas

Dans le cadre du 88^e Congrès organisé par l'Acfas qui se déroulait du 3 au 7 mai 2021, le Conseil supérieur de l'éducation y a tenu deux colloques. Le premier était organisé conjointement par le Comité interordres de la relève

sentantes et de représentants d'organisations ainsi que de la relève, pour comprendre à la fois le rôle et la contribution des comités de relève et les différents modèles (ou approches) de ces comités.

Douze expertes et experts provenant des milieux de la recherche, de l'enseignement, de l'action communautaire et de l'administration publique et de l'univers médiatique ont été invités à échanger sur la question des populismes et de la contribution de l'éducation au vivre-ensemble ainsi qu'à l'apprentissage des savoir-être nécessaires pour s'épanouir dans une société pluraliste ouverte sur le monde.



Le second colloque intitulé *L'éducation rempart contre le populisme ?*, avait pour but d'alimenter la réflexion du Conseil sur le rôle du système éducatif à l'égard de sa mission de socialisation. Dans un contexte marqué par le rythme accéléré des changements

Les panélistes invités ont ainsi discuté du rôle de l'éducation face à l'érosion de la confiance du public, à la montée des populismes, aux enjeux environnementaux, à l'émergence de discours mettant de l'avant des « faits alternatifs », au recul de l'engagement et de la participation citoyenne et à l'importance de former des citoyennes et citoyens éclairés à l'ère du numérique.

technologiques, sociaux et culturels et qui génèrent différentes attentes envers l'éducation, le Conseil a animé la tenue de quatre panels portant sur l'inclusion, la démocratie, l'environnement et les médias.

étudiante du Conseil et le Comité intersectoriel étudiant des Fonds de recherche du Québec et s'intitulait *Conseiller les instances: l'apport de la relève étudiante au sein des organisations*. Ce colloque avait pour objectif d'amorcer une réflexion sur cette nouvelle tendance de se

doter d'instances représentant la relève étudiante. Il était articulé autour de témoignages de repré-



sentantes et de représentants d'organisations ainsi que de la relève, pour comprendre à la fois le rôle et la contribution des comités de relève et les différents modèles (ou approches) de ces comités.





Un nouveau comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone

Le Conseil supérieur de l'éducation a créé le 8 février 2022, un comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone composée de quatre personnes issues des Premiers Peuples et de deux personnes

bien-être des communautés autochtones au sein des établissements scolaires du Québec. Il a pour mandat d'apporter une contribution enrichissante au Conseil en préparant

1. L'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et la formation continue de la population autochtone dans le système d'éducation du Québec;
2. Les réalités autochtones représentées dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et dans la formation continue au Québec.



Ce comité incarne la nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite éducative, la diplomation et le bien-être des communautés autochtones au sein des établissements scolaires du Québec.

allochtones. Ce comité incarne la nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite éducative, la diplomation et le

l'Assemblée plénière de 2023 dont le thème est *L'éducation vue et vécue par les autochtones* selon deux approches :

La création de ce comité s'inscrit dans les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation (2015) et celles de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (2019).





Le Conseil, consulté à maintes reprises dans le processus législatif

Conformément à l'article 10.1 de sa loi constitutive, le Conseil est tenu de donner son avis aux modifications réglementaires qui ont été demandées par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 étant toujours présente et préoccupante, le système

Le Conseil a donc été consulté à maintes reprises, en urgence, pour des modifications réglementaires qui devaient être apportées de manière temporaire, parfois permanente, en raison du contexte exceptionnel qui perdure depuis mars 2020.

Ce sont donc 8 publications que le Conseil a produites dans le cadre de révisions réglemen-



des avis dans un court délai et son influence dans la mise en œuvre des lois et des règlements s'adressant à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur.



Le Conseil s'est prononcé sur l'évaluation, notamment sur la pondération des bulletins, le bulletin de l'éducation préscolaire et le report de la date de tombée du premier bulletin. Il a aussi émis un avis sur les heures de formation pratique obligatoires, sur les autorisations d'enseigner sur les autorisations provisoires d'enseigner en formation générale et sur la certification des élèves pour le Parcours de formation axée sur l'emploi.

d'éducation continue de s'adapter afin d'offrir aux étudiantes et étudiants un enseignement à distance et en présentiel qui vise la poursuite des cheminements menant à la réussite éducative.

taires à la suite de consultations effectuées auprès de la table du Conseil et de ses différentes instances. Encore une fois, le Conseil a démontré sa rapidité à se mobiliser pour produire





Un Conseil influent

L'utilisation des réseaux sociaux est devenue une pratique incontournable pour le Conseil afin de diffuser ses travaux et ses publications. Les comptes Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube du Conseil continuent de connaître une croissance importante : en date du 31 mars 2022, le Conseil comptait plus de 4 655 abonnés aux quatre plateformes sociales qui ont vu le jour en décembre 2019 seulement.

Les réseaux sociaux permettent de faire rayonner les travaux du Conseil, mais également de répondre rapidement aux préoccupations des décideurs, des acteurs du milieu de l'éducation, des parents et des étudiantes et étudiants. Le Conseil a continué la commandite de vidéos en lien avec ses différents travaux et publications afin de rejoindre un plus grand bassin de population. Il a produit quotidiennement des

messages relatifs à ses précédents travaux ou à ceux en cours, à des collaborations particulières

Enfin, le Conseil travaille en étroite collaboration avec différents partenaires du milieu



et les publications thématiques de type *Saviez-vous que*, *Le Conseil est cité* et *Le Conseil prend parole* se sont également poursuivies dans la dernière année. Au total, ce sont plus de 570 publications que le Conseil a effectuées sur ses plateformes sociales.

de l'éducation et effectue une veille quotidienne pour relayer toute informations susceptibles d'intéresser la population.



Saviez-vous que...



Le Conseil prend parole



Le Conseil est cité



(...) en date du 31 mars 2022, le Conseil comptait plus de 4 655 abonnés aux quatre plateformes sociales qui ont vu le jour en décembre 2019 seulement.





1.3 Faits saillants



CSE 2021-2022



2022 — Dakar, Sénégal

M^{me} Maryse Lasonde et Pr Abdel Rahamane Baba-Moussa, secrétaire général de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) au Sénégal.

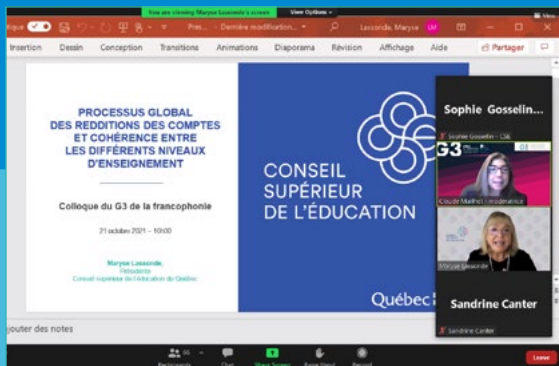


2021 — Montréal, virtuel

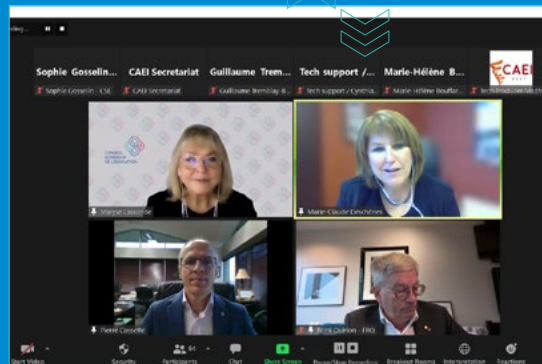
M^{me} Stefania Giannini, sous-directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation et M^{me} Maryse Lasonde.



Congrès des Amériques sur l'éducation internationale (CAEI)



G3 de la francophonie





Résultats

2.1 Plan stratégique 2018-2022

Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2022

Le Plan stratégique 2018-2022 a été adopté par le Conseil des ministres au mois d'avril 2019. Trois cibles ont toutefois été revues à la hausse en octobre 2020 en raison d'une performance accrue de l'organisation.

Au cours des quatre dernières années, les activités du Conseil ont été marquées par une période de croissance et de modernisation de ses façons de faire qui s'est traduite par plusieurs réalisations visant à élargir la portée de ses actions. La diversification de ses activités et de ses productions, la mise en œuvre d'une stratégie de communication plus dynamique et le développement d'un nouveau mode de gouvernance ont compté parmi ses objectifs.

Il va sans dire qu'avec le contexte du télétravail, le Conseil a poursuivi sa réorganisation interne du travail, ce qui a eu pour conséquence de dépasser, encore une fois cette année, l'évaluation initiale pour certaines cibles, comme en témoigne le présent rapport.

La pandémie étant toujours présente, les activités du Conseil ont pu se faire à distance et l'usage plus intensif des réseaux sociaux s'est poursuivi. Ces mesures ont permis de maintenir le cap sur les orientations du Plan stratégique 2018-2022, mais également de s'adapter au contexte incertain de la situation sanitaire.

Le premier enjeu du Plan stratégique 2018-2022 concerne l'influence et le rayonnement du Conseil. Le Conseil souhaite accroître la portée de ses actions en diversifiant ses types de productions et ses activités, de manière à exercer pleinement son rôle-conseil. De plus, il désire influencer davantage les actrices et acteurs en éducation et multiplier la formation de partenariats stratégiques.

Le deuxième enjeu est en lien avec le développement organisationnel, ce à quoi sont rattachées les orientations d'accroître l'agilité organisationnelle par l'amélioration de la gouvernance du Conseil et de mobiliser son personnel par l'offre d'un environnement de travail stimulant.

Les limites imposées par le télétravail ont toutefois remis en cause la possibilité d'atteindre l'un de nos indicateurs qui visait à obtenir une certification en matière de santé et de bien-être au travail dans le cadre de l'enjeu lié au développement organisationnel. La pertinence d'une certification par un tiers pour le bien-être au travail a été remise en question par les gestionnaires en contexte de télétravail obligatoire en raison de la pandémie. Bien que des démarches aient été entreprises en ce sens, puisque le retour au travail graduel en présentiel était prévu le 4 avril 2022, la certification ne pourra être obtenue à terme.

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2022

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Orientation 1: Rehausser la performance du Conseil

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Objectif 1: Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances	Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE)	+20 %	+250 % ¹	25
Objectif 2: Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation	Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation	100 %	100 %	27
Objectif 3: Influencer les divers acteurs de l'éducation	A: Taux de croissance moyen des référencements liés aux travaux et aux positions du Conseil	+10 %	+96 % ²	31
	B: Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés	+10 %	Reporté ³	32
Objectif 4: Déployer des collaborations avec des partenaires clés	Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes	4	6	33

- 1 Le pourcentage élevé s'explique par une série de facteurs. Il y a eu une demande pour produire un mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur. Dans cette foulée, le Conseil a rédigé un document à la suite du dépôt du rapport de la Commission scientifique et indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, ainsi qu'une publication « Études et recherches » en lien avec l'avis de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial sur la formation collégiale. La synthèse du colloque que le Conseil a organisé dans le cadre du 88^e Congrès de l'Acfas ainsi qu'une lettre à l'attention du ministre de la Langue française, M. Jolin-Barrette, expliquent cette hausse du nombre de publications inédites.
- 2 Ce pourcentage inclut les référencements pour des travaux du Conseil de même que les informations de contenu publiées sur nos pages de réseaux sociaux.
- 3 Selon le Plan stratégique 2018-2022, il est prévu que chaque nouvelle publication fasse l'objet d'un sondage d'appréciation. L'obtention d'une donnée de base pour le calcul de cet objectif a toutefois été reportée au prochain plan stratégique de 2022-2026, car la migration complète du site Web a connu des délais. Cette situation n'a pas permis d'établir les données de base relatives à cet indicateur. Des démarches ont été entreprises dans l'année financière 2022-2023 pour atteindre l'objectif de cible fixé.

Orientation 2 : Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Objectif 5 : Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales	Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions	6	6	35
Objectif 6 : Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public	A : Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil	+10 %	+19 %	36
	B : Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux	+10 %	+135 % ⁴	37

Enjeu 2 : Développement organisationnel

Orientation 3 : Accroître l'agilité organisationnelle

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Objectif 7 : Améliorer la gouvernance du Conseil	Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance	75 %	75 %	38

Orientation 4 : Mobiliser le personnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
Objectif 8 : Offrir un environnement de travail stimulant	Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail	Obtention	Cible non atteinte	41

4 On s'attend à ce que, l'année prochaine, qui est la première année de référence, le taux d'accroissement ne soit pas aussi élevé.

Résultats 2020-2021 détaillés en ce qui a trait aux engagements du Plan stratégique 2018-2022

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Point de rencontre entre la recherche, les parties prenantes du système éducatif, le gouvernement du Québec et la société, le Conseil supérieur de l'éducation est un lieu d'où émergent et se diffusent des idées novatrices et où se construisent des perspectives en matière d'éducation et de formation. À ce titre, le Conseil joue un rôle stratégique et rassembleur quant à la vision de l'éducation au Québec.

Orientation 1: Rehausser la performance du Conseil

Les productions du Conseil sont largement reconnues pour leur qualité et leur rigueur, et ont une influence à moyen et à long terme. En diversifiant ses types de productions et en utilisant ses nouvelles plateformes Web pour les diffuser, le Conseil souhaite donner accès rapidement à des résultats d'analyse ou à des données colligées dans le cadre de la préparation d'avis et du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation.

Objectif 1: Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances

Indicateur: Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des REBE

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0 %	50 %	+20 % (60 %)	+275 %	+20 %
Résultats		200 %	Atteinte	Atteinte	Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2021-2022, cinq documents autres que les avis et le REBE ont été publiés par le Conseil, ce qui constitue une proportion de 250 % par rapport à sa production habituelle. La cible est donc dépassée. Ces publications lui permettent de remplir le rôle de conseiller qui lui est dévolu par la loi et d'accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances.

1

Le premier document paru le 3 juin 2021 est une synthèse du colloque que le Conseil a présenté et qui s'intitule *L'éducation rempart contre le populisme ?* Organisé dans le cadre du 88^e Congrès de l'Acfas qui se déroulait du 3 au 7 mai 2021, le Conseil souhaitait alimenter sa réflexion sur le rôle du système éducatif à l'égard de sa mission de socialisation. Dans un contexte marqué par le rythme accéléré des changements technologiques, sociaux et culturels qui génèrent différentes attentes envers l'éducation, le Conseil a tenu quatre panels portant sur l'inclusion, la démocratie, l'environnement et les médias. Les constats du colloque vont servir aux travaux préparatoires du prochain rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023.

2

Le deuxième document, rendu public le 30 juin 2021 et intitulé *Mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur*, présente, dans une première partie, un survol des définitions de la liberté académique ainsi que des documents d'encadrement légaux proposés dans diverses instances puis une recension d'initiatives existantes qui visent à baliser l'exercice de la liberté académique. La deuxième section porte sur les enjeux contemporains qui ont influencé le débat actuel sur le sujet de même que les positions recensées par le Conseil lors de ses consultations. Enfin, la dernière partie fait état des initiatives qui permettent de concilier la pratique de la liberté académique et celle de la reconnaissance de la dignité de la personne avec les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). La rédaction du mémoire est le résultat des travaux du Comité *ad hoc* sur la liberté académique créé à la demande des membres du Conseil supérieur de l'éducation. Ce mémoire a été déposé à la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi qu'au président de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire.

3

Le troisième document, paru le 14 décembre 2021, est en complément avec le *Mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur*. Il illustre les faits saillants des résultats de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire et rappelle les positions du Conseil en lien avec les résultats.

4

Le quatrième document, publié le 1^{er} février 2022 est une lettre adressée au ministre de la Langue française, monsieur Simon Jolin-Barrette. Après avoir pris connaissance du projet de loi n^o 96 intitulé *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français, qui a été déposé par le ministre Jolin-Barrette en mai 2021, le Conseil a souhaité souligner, sous forme de lettre, quelques éléments au ministre. Plus particulièrement, le Conseil est d'avis que certaines dispositions de l'article 22.4 pourraient être bonifiées afin de mieux soutenir les personnes immigrantes qui souhaitent entreprendre ou poursuivre leur parcours éducatif en français.

5

Pour terminer, le dernier rapport rendu public le 4 mars 2022 s'intitule *Formation ordinaire : Évolution du profil démographique et scolaire de la population étudiante au collégial*. Le Québec est en grande mutation, les changements démographiques et les pressions socioéconomiques contribuent à modifier son visage et de ce fait celui de la population étudiante au collégial. Dans ce contexte, le Conseil s'est efforcé de connaître les caractéristiques de la population étudiante qui fréquente actuellement les établissements québécois du collégial pour déceler les changements qui pourraient constituer des défis pour la formation collégiale. Ce portrait statistique a été réalisé dans le cadre des travaux de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC) ayant pour thème « Les nouveaux besoins de formation des étudiantes et étudiants ».

Objectif 2 : Favoriser l’appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l’éducation

Indicateur : Proportion d’avis d’initiative et de REBE accompagnés d’outils d’appropriation

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0 %	66 %	100 %	100 %	100 %
Résultats		100 % Atteinte	Atteinte	Atteinte	Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L’avis d’initiative et le rapport sur l’état et les besoins de l’éducation (REBE) publié par le Conseil au cours de l’année 2021-2022 ont bénéficié de plusieurs outils et activités qui permettent d’assurer une appropriation efficace de leur contenu par les acteurs concernés. La cible est donc atteinte.

L’avis d’initiative intitulé *L’inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*, publié en 2021-2022, a fait l’objet de nombreuses présentations auprès d’actrices et d’acteurs du milieu, ce qui a permis d’en faire ressortir les constats et les recommandations. Le REBE 2020-2021, *Revenir à la normale ? Surmonter les vulnérabilités du système éducatif face à la pandémie de COVID-19*, a également donné lieu à plusieurs présentations, tout comme le REBE 2018-2020, *Éduquer au numérique*, et le REBE 2016-2018, *Évaluer pour que ça compte vraiment*.

[L’inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes](#)

Cet avis, qui a été rendu public le 27 mai 2021, représente le fruit de quatre années de travail. Il porte sur la contribution du système éducatif à l’inclusion des personnes et des familles immigrantes en vue de soutenir leur pleine participation, économique, culturelle et sociale, à la société québécoise. Le Conseil a créé un coffre à outils sur son site Web où on trouve le sommaire de l’avis, l’avis, deux documents de la collection « Études et recherches », une vidéo faisant le survol de l’avis et trois vidéos présentant les trois idées-forces, une baladodiffusion réalisée en collaboration avec l’Institut du Nouveau Monde et, enfin, un napperon qui décrit ce qu’est une société inclusive et qui présente les quatre nœuds significatifs dans les parcours des familles immigrantes. L’avis ainsi que les outils de vulgarisation ont été présentés en primeur à l’occasion d’un lancement virtuel où étaient réunis les principaux partenaires, expertes et experts qui ont contribué au contenu du document.

Le Conseil a répondu positivement à bon nombre d'invitations provenant d'un public nombreux et diversifié couvrant tous les ordres et secteurs de l'enseignement. En voici quelques exemples probants :

- Présentation de l'avis lors d'une activité de discussion organisée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). La présentation de l'avis a été suivie d'une discussion à partir de trois questions permettant d'établir des liens entre les recommandations présentées dans l'avis et l'examen de la pertinence d'adopter une nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes au Québec. Les trois questions portaient sur les thèmes suivants :
 - Accompagnement de l'individu dans une logique de parcours: comment adopter une approche systémique ?
 - Approche inclusive: comment prendre en compte les caractéristiques individuelles, les dynamiques familiales et les particularités contextuelles ?
 - Cohérence des actions en éducation des adultes: quelle pertinence pour une politique renouvelée de l'éducation des adultes.

Un total de 60 personnes ont participé à cet événement.

- La présidente a rencontré les membres et les partenaires de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et du Conseil du statut de la femme afin de leur présenter l'avis. Il s'agissait de la première fois où les trois organismes-conseils collaboraient afin de discuter des enjeux touchant de près l'inclusion des familles immigrantes, notamment ceux liés à l'apprentissage du français, à la formation, à l'actualisation et au rehaussement des compétences, à la reconnaissance des acquis et des compétences ainsi qu'à l'intégration socioprofessionnelle des familles immigrantes, avec une attention particulière pour les femmes immigrantes. Ce sont 32 personnes qui ont participé à l'activité.
- Prise de parole de la présidente à une table ronde régionale en Mauricie sur l'avis *L'inclusion des familles immigrantes: pour une synergie accrue en éducation des adultes*. Organisée par l'Université du Québec à Trois-Rivières, cette activité réunissait les principales actrices et principaux acteurs en immigration de la région afin de discuter de pistes d'action pour une synergie accrue en éducation des adultes. Plus de 60 personnes y ont assisté virtuellement.
- Le Conseil a participé à une activité de discussion en collaboration avec le Regroupement des organismes en francisation du Québec (ROFQ). Les participantes et participants ont pu discuter avec M^{me} Anait Aleksanian, présidente du ROFQ, M^{me} Maryse Lassonde, présidente du Conseil, et M^{me} Claudia Prévost, agente de recherche et de transfert au CSE, des recommandations de l'avis. Ce sont 35 personnes qui ont participé à l'événement.
- M^{me} Claudia Prévost, agente de recherche et de transfert à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue au Conseil, a été invitée à présenter l'avis à la Table régionale de concertation en immigration de la Capitale-Nationale. Les 22 participantes et participants ont ainsi pu en apprendre davantage sur les recommandations du Conseil.
- Le Conseil a été invité à prendre la parole lors du webinaire de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). La présidente du Conseil a ainsi présenté l'avis *L'inclusion des familles immigrantes: pour une synergie accrue en éducation des adultes*. Les participantes et participants ont également pu discuter de l'importance d'assurer la cohérence et la convivialité de l'offre éducative et de favoriser l'engagement de la société tout entière. Au total, ce sont 17 personnes qui ont assisté virtuellement à l'événement.

Revenir à la normale ? Surmonter les vulnérabilités du système éducatif face à la pandémie de COVID-19

Consacré aux obstacles rencontrés depuis le début de la pandémie de COVID-19, ce rapport met en valeur les apprentissages réalisés par l'ensemble des actrices et des acteurs de l'éducation dans ce contexte exceptionnel. Réalisé à partir de consultations menées auprès d'organismes liés au système éducatif, le contenu de ce rapport dépasse la simple description des faits, car le Conseil y propose de renforcer la résilience du système éducatif en se fondant sur ces apprentissages. Un coffre à outils a également été créé sur le site Web du Conseil. Il comprend le sommaire du rapport, le rapport complet et une vidéo introductive sur le rapport dont l'objectif est de présenter le thème du REBE : apprendre de la crise pour bâtir un système éducatif plus résilient. Le rapport ainsi que la vidéo ont été dévoilés en primeur à l'occasion d'un lancement virtuel où étaient réunis les principaux partenaires, expertes et experts qui ont contribué au contenu du document.

Compte tenu de la pertinence du sujet dans un contexte où la pandémie est toujours d'actualité, le Conseil a notamment répondu positivement à l'invitation de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) afin de présenter le dernier REBE dans le cadre d'une activité de discussion. Ayant pour thème « Quelle place pour l'éducation des adultes dans la relance post-pandémique ? », M^{me} Maryse Lassonde, présidente du Conseil, et M^{me} Claudia Prévost, agente de recherche et de transfert au Conseil, ont discuté des pistes d'action proposées pour soutenir la résilience du système éducatif. Au total, ce sont 92 personnes qui ont assisté virtuellement à l'activité.

Éduquer au numérique

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020 intitulé *Éduquer au numérique* continue de susciter l'intérêt des différentes actrices et différents acteurs de l'éducation. Les enjeux liés à l'enseignement à distance étant toujours présents, le Conseil a participé à plusieurs activités de présentation afin d'échanger sur les recommandations du rapport :

- Prise de parole de la présidente du Conseil, M^{me} Maryse Lassonde, au congrès Connexion organisé par Collèges et instituts Canada (CICan) et qui avait pour thème « Réinventons l'avenir ». Les participantes et les participants ont eu l'occasion de réfléchir à leur représentation du numérique en éducation et de discuter des orientations proposées par le Conseil. Ce sont 16 personnes qui ont assisté virtuellement à l'activité.
- Participation de la présidente à la causerie tenue lors de l'ouverture du 9^e Sommet du numérique en éducation devant près de 350 participantes et participants, en direct et à distance. [La vidéo de cet événement est en ligne sur YouTube.](#)
- Présentation du REBE par la présidente du Conseil accompagnée par M^{me} Nadine Forget-Dubois, coordonnatrice au Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE), lors d'un atelier du 9^e Sommet du numérique en éducation. Le Conseil y a notamment exposé les trois grandes orientations pour poursuivre la transformation numérique dans le meilleur intérêt des apprenantes et apprenants. Ce sont 42 participantes et participants qui étaient présents virtuellement.
- Prise de parole au Salon citoyen « École et numérique » organisé par Tech for good Canada ayant pour thème « Le numérique à l'école, allié ou ennemi ? ». Ce sont 12 participantes et participants qui ont pu discuter des recommandations du REBE.

- Présentation du REBE au Colloque international de la Francophonie économique qui se déroulait à Dakar. Trente participantes et participants étaient présents physiquement et près de 300 personnes y ont assisté virtuellement.
- Prise de parole à l'Association des entreprises pour le développement des technologies éducatives au Québec (EDTEQ) afin de présenter le REBE 2018-2020 aux membres de l'association.

Le bien-être de l'enfant à l'école: faisons nos devoirs

L'avis de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP), intitulé *Le bien-être de l'enfant à l'école: faisons nos devoirs*, continue aussi de faire parler de lui. Le Conseil a organisé une activité de discussion intitulée *Midi-Conseil sur le bien-être à l'école* le 1^{er} avril 2021 où plusieurs enseignantes et enseignants ont pu discuter de l'avis et de ses recommandations.

La coordonnatrice de la CEPEP, M^{me} Carole Couture, a aussi été invitée à présenter l'avis dans le cadre d'un cours au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), où 27 étudiantes et étudiants étaient présents.

Pour finir, le Conseil a pris la parole au congrès de l'Institut des troubles d'apprentissage, qui a réuni 148 participantes et participants représentant du personnel scolaire au primaire.

Les collèges après 50 ans: regard historique et perspectives

Le Conseil a été invité à prononcer une allocution d'ouverture au colloque *Enjeux et défis de l'enseignement supérieur au collégial* de Performa dans le cadre du 88^e Congrès de l'Acfas. La présidente a présenté l'avis *Les collèges après 50 ans: regard historique et perspectives*, où 32 personnes étaient présentes virtuellement.

De plus, le Conseil a été invité à prendre la parole au Colloque Qualité du G3 qui avait pour thème «Les défis et les stratégies des démarches qualité en enseignement supérieur». M^{me} Lasonde a donné une conférence intitulée *Processus global des redditions de comptes et cohérence entre les différents niveaux d'enseignement*.

Évaluer pour que ça compte vraiment

Les questions liées à l'évaluation et aux orientations présentées dans le REBE 2016-2018, intitulé *Évaluer pour que ça compte vraiment*, demeurent d'actualité. Le Conseil l'a notamment revisité dans le cadre d'un webinaire organisé par le Collège de Lévis à l'intention de son personnel enseignant.

À la demande du Regroupement des comités de parents autonomes du Québec, le Conseil est allé présenter les recommandations du rapport. De plus, le Conseil a été invité à participer à une table ronde sur le financement de l'éducation en Afrique au Colloque international de la Francophonie économique à Dakar.

Objectif 3: Influencer les divers acteurs de l'éducation

Indicateur A: Taux de croissance moyen des référencements liés aux travaux et aux positions du Conseil

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	253	+5 % (266)	+5 % (278)	+8 %	+10 %
Résultats		+17 % (296)	Atteinte	Atteinte	Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour l'exercice 2021-2022, le Conseil a connu une hausse du nombre de référencements liés à ses travaux et à ses positions par rapport à la cible de l'année précédente. La cible fixée pour 2021-2022 est donc atteinte. Les productions du Conseil ont été citées à de multiples reprises dans des travaux de recherche menés par différentes actrices et différents acteurs de l'éducation, dans de nombreux communiqués de presse d'organismes représentant différents groupes d'intérêt ou encore dans des articles de journaux ou de périodiques, et ce, au Québec et à l'international.

En 2021-2022, les publications du Conseil ont fait l'objet de 305 citations. De plus, le Conseil a été touché par des référencements à 35 reprises pour des publications autres que ses travaux. Les publications qui ont obtenu le plus grand nombre de référencements sont :

1. l'avis intitulé *Pour une école riche de tous ses élèves: s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire* (2017);
2. l'avis *Le bien-être de l'enfant à l'école: faisons nos devoirs* (2020);
3. le REBE de 2018-2020 *Éduquer au numérique*;
4. l'avis *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante* (2014);
5. l'avis *La formation à distance dans les universités québécoises: un potentiel à optimiser* (2015);
6. le REBE de 2016-2018 intitulé *Évaluer pour que ça compte vraiment*;
7. le REBE de 2014-2016 intitulé *Remettre le cap sur l'équité*.

Le Conseil accroît aussi son influence par une présence dans les médias traditionnels. Ainsi, la présidente a accordé six entrevues à différents médias. L'enseignement supérieur, le REBE 2020-2021 *Revenir à la normale? Surmonter les vulnérabilités du système éducatif face à la pandémie de COVID-19* et le REBE de 2014-2016 *Remettre le cap sur l'équité* ont retenu particulièrement l'attention des médias.

En outre, le Conseil a fait l'objet de 1 093 référencements sur les trois plateformes sociales (Facebook, Twitter et LinkedIn). Ceux-ci étaient principalement liés au lancement de l'avis *L'inclusion des familles immigrantes: pour une synergie accrue en éducation des adultes*, le REBE 2020-2021, *Revenir à la normale? Surmonter les vulnérabilités du système éducatif face à la pandémie de COVID-19*, ainsi qu'à leurs outils de transfert, au mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur, aux avis réglementaires, aux deux colloques que le Conseil a organisés dans le cadre du 88^e Congrès de l'Acfas, aux capsules hebdomadaires «Entre continuité et renouveau» et aux nombreuses présentations que la présidente a données, par exemple l'activité de discussion organisée par le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) entre la présidente du Conseil et la sous-directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation, M^{me} Stefania Giannini.

Indicateur B: Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	-	Donnée de base	+10 %	-	+10 %
Résultats	s. o.	s. o.	Reportée	Reportée	Reportée

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La qualité et la pertinence des productions du Conseil ont été soulignées de manière marquée et récurrente lors des nombreuses activités et présentations entourant les avis et le rapport publiés en 2021-2022 ainsi que pour des avis et rapports antérieurs.

La rigueur des travaux du Conseil, dont les nombreux avis réglementaires, le mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur, la lettre concernant les préoccupations du Conseil quant au projet de loi n° 96 de même que le caractère indépendant des analyses et des recommandations afférentes, a été soulignée.

Ainsi, il convient de rappeler que les huit avis réglementaires et les préoccupations qui ont été exprimées tout au long de l'année 2021-2022 ont trouvé écho dans des modifications réglementaires entérinées par le gouvernement. Le Conseil s'est prononcé sur l'évaluation, sur la pondération des bulletins, le nombre de bulletins et le report de la date de tombée du premier bulletin. Il a aussi émis un avis sur les heures de formation pratique obligatoire, sur les autorisations d'enseigner et sur les autorisations provisoires d'enseigner en formation générale ainsi que sur la certification des élèves pour le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Du côté de l'avis d'initiative concernant l'enseignement obligatoire, plusieurs organisations et diverses actrices et divers acteurs du milieu de l'éducation ont salué sa publication. Il va sans dire que ces appréciations consolident l'influence et la présence du Conseil dans l'espace public.

Selon le Plan stratégique 2018-2022, il est prévu que chaque nouvelle publication fasse l'objet d'un sondage d'appréciation. À l'instar de ce qui avait été rapporté l'an dernier, le Conseil a poursuivi la migration complète de son site Web au cours de l'exercice 2021-2022, et l'obtention d'une donnée de base pour cet objectif doit être reportée au prochain plan stratégique 2022-2026. Ainsi, un sondage de satisfaction sera envoyé deux fois par année aux abonnées et abonnés de la liste de diffusion des travaux du Conseil. Des démarches sont en cours de réalisation pour que cet objectif soit atteint dans l'année 2022-2023.

Objectif 4 : Déployer des collaborations avec des partenaires clés

Indicateur : Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0	2	3	5	6
Résultats		2	Atteinte	Atteinte	Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La crise sanitaire de la COVID-19 toujours présente amène la tenue d'événements en mode virtuel. Le Conseil a donc établi des partenariats novateurs afin de poursuivre son objectif de rayonnement. La cible a donc été atteinte.

- Le Conseil supérieur de l'éducation a réitéré son partenariat avec l'Institut du Nouveau Monde pour la production d'un dossier spécial dans *L'état du Québec 2022* ainsi qu'une série de baladodiffusions. Le thème de cette collaboration est «L'école, la communauté et l'éducation au numérique». Dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020 intitulé *Éduquer au numérique*, le Conseil a notamment discuté du rôle d'acteurs sociaux, et c'est dans ce contexte qu'il a invité des spécialistes à approfondir la question dans cette édition de *L'état du Québec*.
- Le Conseil s'est de nouveau associé avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture dans la remise d'un prix par l'Acfas qui reconnaît la place des sciences dans l'éducation. Le prix Jeanne-Lapointe souligne l'excellence et le rayonnement des travaux et des actions d'une chercheuse ou d'un chercheur dans le domaine des sciences de l'éducation. La lauréate du prix est M^{me} Susanne P. Lajoie, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université McGill. M^{me} P. Lajoie a conçu des outils didactiques avant-gardistes adaptés à la réalité que vivent les citoyennes et citoyens. Elle a notamment mobilisé les théories des sciences cognitives et de la psychopédagogie, puis les a combinées à des méthodologies de l'informatique pour ainsi concevoir des environnements d'apprentissage riches en technologie.
- Dans le cadre du 88^e Congrès organisé par l'Acfas, qui se déroulait du 3 au 7 mai 2021, le Conseil supérieur de l'éducation a tenu un colloque intitulé *L'éducation, rempart contre le populisme?* Le Comité interordres de la relève étudiante du Conseil et le Comité intersectoriel étudiant des Fonds de recherche du Québec ont aussi collaboré à l'organisation du colloque *Conseiller les instances: l'apport de la relève étudiante au sein des organisations*, qui était également présenté au Congrès de l'Acfas.
- Le Conseil supérieur de l'éducation était partenaire dans l'organisation du Congrès des Amériques sur l'éducation internationale (CAEI). La présidente du Conseil, M^{me} Maryse Lassonde, y a pris la parole lors de la séance inaugurale intitulée *L'information dans l'enseignement supérieur aux prismes des politiques éducatives*, durant laquelle elle a présenté le fonctionnement du Conseil, le système d'éducation québécois, les travaux du Conseil et les pistes de collaboration. La présidente a également animé la «Session Québec», dont le thème portait à la fois sur la réussite éducative en enseignement supérieur et l'internationalisation.

- En collaboration avec le CORIM, la présidente du Conseil s'est entretenue avec la sous-directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation, M^{me} Stefania Giannini. Sous le thème «Vers 2030 : comment renforcer l'initiative mondiale pour une éducation de qualité pour tous?», les intervenantes ont abordé les principaux impacts de la pandémie, les enjeux exacerbés auxquels les systèmes de l'éducation devaient déjà faire face, les leçons à retenir de la crise, les leviers à conserver afin de faire les choses autrement pour terminer avec la mission de socialisation de l'éducation.
- Forte des collaborations établies avec des actrices et acteurs du milieu de l'éducation au Maroc, la présidente a pris la parole lors d'une séance sous le thème «Gouvernance scolaire: modèles et pratiques» dans le cadre du webinaire *La gouvernance des établissements scolaires: déterminants et évaluation*, organisé par l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique du Maroc, en partenariat avec l'UNICEF.
- En mars 2022, le Conseil a été invité à participer à la 66^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, qui avait pour titre *Potentiel d'empowerment politique, économique et social des femmes issues des communautés autochtones et interculturelles au Québec (au Canada)*. La présidente y a présenté la communication «Écueils au "leadership" des femmes en sciences, particulièrement dans le monde numérique, dans un contexte d'intersectionnalité». Cette activité avait pour objectif d'offrir une tribune de discussion et de partage de bonnes pratiques entre sociétés civiles d'ici et d'ailleurs.
- Enfin, le Conseil a été invité à visiter le siège de la CONFEMEN à Dakar. Cette visite a permis de rencontrer le Secrétaire général, le professeur Abdel Rahamane BABA-MOUSSA, et de discuter avec lui des activités effectuées par les deux organismes et de la possibilité d'établir des partenariats futurs. M^{me} Lassonde était présente à Dakar du 15 au 18 mars 2022 afin de prendre part à la 3^e Conférence internationale sur la Francophonie économique, dont le thème portait sur une économie résiliente, verte et inclusive.

Orientation 2 : Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil

Objectif 5 : Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales

Indicateur : Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0	2	4	5	6
Résultats		2	4	5	6

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, le Conseil a accru sa présence auprès des instances gouvernementales de diverses manières et il a optimisé son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales, atteignant ainsi la cible fixée.

Au regard des instances politiques, la présidente du Conseil a pris part à différentes rencontres. Elle a eu plusieurs discussions avec le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Danielle McCann, et le cabinet du ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, notamment dans le cadre des consultations portant sur les défis auxquels les actrices et acteurs du milieu de l'éducation ont eu à faire face dans le contexte de la pandémie et sur les travaux en cours.

Par ailleurs, plusieurs rencontres de travail ont eu lieu avec des hauts fonctionnaires de différents ministères en lien avec les travaux et avis dont l'élaboration était en cours au Conseil. En ce qui a trait aux deux ministères dont relève le Conseil en vertu de sa loi constitutive, des rencontres régulières ont été tenues avec les sous-ministres et les sous-ministres adjoints, notamment quant aux nombreux avis réglementaires pour lesquels le Conseil devait être consulté en vue de formuler des recommandations éclairées aux ministres.

En lien avec l'avis intitulé *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*, dont le lancement a eu lieu le 27 mai 2021, la présidente du Conseil a eu des rencontres de travail en amont avec les sous-ministres adjoints du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi qu'avec les hauts fonctionnaires du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces derniers ont également reçu en avant-première une présentation de l'avis avant que celui-ci ne soit rendu public.

La présidente a participé à plus de 95 entretiens et présentations impliquant des personnes décideuses en éducation, en ce qui concerne tant l'enseignement obligatoire que l'enseignement supérieur et l'éducation tout au long et au large de la vie, au Québec, mais également à l'international.

Conformément à l'article 10.1 de sa loi constitutive, le Conseil a donné son avis sur les modifications réglementaires afin de s'adapter au contexte exceptionnel lié à la pandémie de la COVID-19. Ce sont huit avis réglementaires qui ont été produits par le Conseil et qui touchent tous les ordres d'enseignement, mais plus particulièrement l'enseignement obligatoire. Par ses consultations et conformément à

sa mission, le Conseil a pu conseiller respectivement les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et porter à leur attention les principales préoccupations et les écueils possibles, souvent dans un contexte d'urgence.

Le Conseil a également pris part aux travaux de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire en y présentant le [mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur](#) rendu public en juin 2021. Celui-ci avait préalablement été envoyé à la ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Danielle McCann, au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, ainsi qu'à M. Alexandre Cloutier, président de ladite commission.

Le Conseil a aussi souligné en octobre dernier la publication des résultats des consultations de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire en rendant public un [document qui illustre les positions du Conseil en lien avec les résultats des consultations de la Commission](#).

Enfin, le Conseil a pris part au 6^e Forum national sur la réconciliation en apportant sa collaboration aux hôtes de l'événement, à savoir l'Université Laval et le réseau de l'Université du Québec, en partenariat avec de nombreuses organisations autochtones. Le Conseil souhaite ainsi documenter les discussions et y apporter une contribution tangible afin d'engager un dialogue portant sur les défis à relever afin de faciliter l'accès et la réussite éducative des étudiantes et étudiants issus des premiers peuples aux études supérieures.

Objectif 6 : Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public

Indicateur A : Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0	Ouverture	300 personnes abonnées	+20 %	+10 %
Résultats		s. o.	861 personnes abonnées	3 922	4 655

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Depuis la pandémie liée à la COVID-19, le Conseil a dû innover et repenser à sa manière de promouvoir ses travaux. Les réseaux sociaux sont devenus l'outil le plus utilisé pour partager ses publications, répondre aux préoccupations sur toute question relative à l'éducation et communiquer toute information susceptible d'intéresser la communauté.

Le Conseil a ouvert ses comptes de réseaux sociaux le 2 décembre 2019. Après deux années de présence, le Conseil compte 4 655 personnes abonnées sur Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube. On compte ainsi un total de 1 429 personnes abonnées sur Facebook, de 1 133 sur Twitter et de 1 958 sur LinkedIn. **La cible de croissance du nombre de personnes abonnées est dépassée.**

Au printemps 2021, des capsules historiques intitulées « Entre continuité et renouveau » ont vu le jour et le Conseil a présenté en alternance des capsules qui suivaient l'évolution du Conseil depuis sa création et des capsules faisant état des différentes réalisations des anciennes présidentes et des anciens présidents du CSE au cours de leur mandat.

De plus, les capsules *Saviez-vous que*, *Le Conseil prend parole* et *Le Conseil est cité* ont été maintenues afin de faire connaître toutes les informations susceptibles d'intéresser la population, les travaux du Conseil et les multiples activités auxquelles le Conseil a pris part.

Indicateur B : Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	0	Ouverture	Donnée de base	+20 %	+10 %
Résultats		s. o.	Reportée	466	1 093

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La pandémie a forcé le Conseil à revoir ses pratiques et à s'adapter au contexte virtuel dans lequel toutes et tous étaient plongés. Il a poursuivi l'orientation qui avait été prise en 2020-2021, soit l'utilisation des réseaux sociaux pour maximiser le rayonnement et la portée de ses publications. L'année 2021-2022 a été remarquable pour le Conseil en matière de production de messages Web. La croissance qu'il a connue sur les réseaux sociaux l'est tout autant alors que 1 093 informations de contenu qu'il a publiées ont été relayées. Ce sont 280 publications qui ont été partagées sur Facebook, 386 sur Twitter et 427 sur LinkedIn.

Le Conseil a également connu une année exceptionnelle en matière de participation à des événements d'envergure de même qu'à des activités au cours desquelles la présidente a pris la parole. De ce fait, il a participé à plus de 95 entretiens et événements de différentes natures : colloques, symposiums, forums, congrès.

Ces événements ont permis à la présidente de faire connaître le Conseil en présentant sa mission, sa pensée, ses avis ainsi que d'autres enjeux pertinents qui concernent l'éducation ou l'enseignement supérieur, notamment en réponse aux enjeux de la pandémie. Ces représentations ont été aussi l'occasion de partager la réflexion du Conseil et de faire rayonner l'organisme autant au Québec qu'à l'international puisque certains de ces événements ont eu lieu virtuellement au Maroc, en Belgique, au Brésil et à Dakar.

Enjeu 2 : Développement organisationnel

Le Conseil poursuit ses démarches visant le renouvellement de ses pratiques et la croissance de son organisation, tant en matière de ressources humaines que de ressources budgétaires. Dans une approche d'amélioration continue et pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, il a amorcé un processus de révision de ses pratiques de gestion et de gouvernance. À cette fin, il implante diverses mesures qui soutiennent sa prise de décisions, sa gestion du changement, sa transparence et sa responsabilisation.

Orientation 3 : Accroître l'agilité organisationnelle

Objectif 7 : Améliorer la gouvernance du Conseil

Indicateur : Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	-	Dépôt d'un plan de travail	-	50 %	75 %
Résultats	-	Dépôt d'un plan de travail	Reportée	Atteinte	Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La crise sanitaire étant toujours présente, le Conseil a continué d'améliorer ses pratiques en tenant compte du contexte de télétravail, ce qui lui a permis de poursuivre sa mission et ses travaux avec agilité tout en répondant rapidement aux impératifs qui se sont présentés. Les rencontres hebdomadaires de la permanence et les rencontres d'équipe ont aussi été maintenues, ce qui a facilité la transmission d'informations et la collaboration entre les différentes équipes de la permanence.

Conformément aux priorités définies dans son plan stratégique, la crise sanitaire a accéléré la modernisation de la gouvernance du Conseil, maximisé son rôle stratégique, occasionné des consultations multiples auprès des différentes parties prenantes en éducation au Québec et fédéré, à maintes reprises, l'apport et l'expertise de ses cinq commissions et de ses trois comités. Le Conseil, ayant à cœur le respect des règles en matière de protection des renseignements personnels, a procédé au transfert des enregistrements réalisés lors de diverses rencontres en visioconférence sur un serveur à accès restreint. Les bonnes pratiques ainsi développées auront permis de dépasser les attentes.

- Le Conseil a maintenu des liens étroits avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation en participant aux rencontres hebdomadaires organisées par cette direction. Ces rencontres ont permis de discuter des questions d'actualité en matière de ressources humaines et d'obtenir l'information à jour. De plus, un canal de communication avec la plateforme Teams a été créé pour tous les gestionnaires des ministères et des organismes affiliés, ce qui représente environ 90 personnes.

- Le Conseil a maintenu les « Cellules-Conseil » qui avaient été créées pour répondre rapidement aux préoccupations et aux différents enjeux liés à l'éducation dans le contexte de pandémie. Ces rencontres ont notamment permis d'enrichir la pensée du Conseil dans le REBE 2020-2021, mais également de donner un point de vue tenant compte des réalités du terrain aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Le Conseil a aussi été sollicité à maintes reprises pour des modifications réglementaires temporaires ou permanentes. La précieuse collaboration des membres a été un atout majeur afin que le Conseil puisse bien exercer son rôle en se prononçant sur les modifications envisagées. Les membres ont répondu présents lorsqu'ils ont été sollicités par la permanence. Grâce à l'expertise de ses membres bénévoles et à leur engagement sans faille, le Conseil a été en mesure d'évaluer les répercussions et la faisabilité des modifications ministérielles proposées ainsi que de faire part de ses préoccupations, pour le court et le long terme, au ministre de l'Éducation ainsi qu'à la ministre de l'Enseignement supérieur.
- À la demande des membres du Conseil, la présidente a formé un comité *ad hoc* sur la liberté académique composé de représentantes et de représentants de la table du Conseil, de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial ainsi que du Comité interordres de la relève étudiante pour produire ce document de réflexion. Le mémoire a été remis à la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi qu'au président de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire en juin 2021. Le Conseil a aussi été invité à présenter le document à la Commission à la fin du mois d'août 2021.
- On ne peut passer sous silence le travail colossal que l'équipe du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation a accompli en produisant **deux rapports en deux ans**. Le REBE 2018-2020 intitulé *Éduquer au numérique* a été diffusé en décembre 2020, et le Comité travaillait déjà en parallèle à produire un rapport consacré aux obstacles rencontrés depuis le début de la pandémie de COVID-19. Ce dernier rapport, diffusé en novembre 2021, met en valeur les apprentissages réalisés par l'ensemble des actrices et des acteurs de l'éducation dans ce contexte exceptionnel.
- Le Conseil a créé en février 2022 un comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone. Celui-ci est composé des membres autochtones faisant déjà partie du Conseil ou de ses instances et de membres du Conseil qui ont travaillé auprès des premiers peuples. L'un de ses mandats consiste à organiser une rencontre plénière en 2023 qui réunira tous nos comités et commissions à une réunion annuelle dont le thème sera l'éducation vue et vécue par les Autochtones.
- Au cours de la période, il y a eu de nombreuses collaborations et concertations qui se sont tenues avec les équipes des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur les différents projets en cours, les modifications à venir, etc. Cela a permis au Conseil d'exercer sa mission en conseillant les autorités ministérielles sur toute question relative à l'éducation.
- L'engouement pour les travaux du Conseil s'est accru puisque la demande pour les activités de transferts et la participation à des événements organisés par des partenaires ont été exceptionnelles.

- La directrice de la direction des communications et de l'administration a aussi été invitée à participer à la Communauté de pratique des petits organismes. Créée en juin 2021 à l'initiative du Tribunal administratif des marchés financiers, cette communauté regroupe 19 petits organismes de cinquante employés et moins. Communément appelée CPPO, elle s'est rencontrée à trois reprises en 2021-2022 afin d'échanger notamment sur les redditions de comptes multiples exigées par les différentes instances gouvernementales, le retour graduel au bureau, les changements législatifs en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels, en plus de permettre la mise en commun d'expertise. En plus de Tribunal administratif des marchés financiers et du Conseil supérieur de l'éducation, voici les autres organismes publics impliqués :

- | | | |
|---|---|--|
| → Bureau d'audiences publiques sur l'environnement; | → Commission des partenaires du marché du travail; | → Fondation de la faune du Québec; |
| → Centre de la Francophonie des Amériques; | → Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études; | → Fonds de recherche du Québec; |
| → Comité de déontologie policière; | → Conseil de gestion de l'assurance parentale; | → Institut national des mines; |
| → Commissaire à la déontologie policière; | → Conseil de la justice administrative; | → Offices jeunesse internationaux du Québec; |
| → Commission de la fonction publique; | → Conseil du statut de la femme; | → Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. |
| → Commission de l'éthique en science et en technologie; | → Conseil supérieur de la langue française; | |

- La présidente du Conseil siège également à titre d'observatrice au conseil d'administration du Centre de transfert pour la réussite éducative (CTREQ), qui a pour mission de contribuer à l'innovation et au transfert des connaissances issues de l'alliance de la recherche et de l'expérience afin de stimuler la réussite éducative au Québec. La directrice de la coordination, de la recherche et de l'analyse est aussi membre du Comité de concertation pour le transfert de connaissances en éducation du CTREQ. Ce comité a été mis sur pied en 2012 et a pour but de contribuer au développement d'une culture de la recherche et du transfert en éducation au Québec. Il rassemble une vingtaine d'actrices et acteurs de divers milieux (gouvernemental, universitaire, collégial, scolaire, familial, communautaire) qui ont pour rôle de concrétiser une vision globale des activités de transfert des connaissances en éducation au Québec afin de favoriser des réflexions sur les actions présentes ainsi que des initiatives complémentaires, et de les faire connaître. Il joue aussi un rôle de catalyseur et de facilitateur quant à la mise en œuvre d'actions issues des symposiums et pour en susciter de nouvelles.

Orientation 4: Mobiliser le personnel

Objectif 8: Offrir un environnement de travail stimulant

Indicateur: Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail

	Données de base 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	-	-	Démarche	Démarche	Démarche
Résultats	-	-	Atteinte	Démarche	Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le rayonnement du Conseil et son influence sont tributaires de ses ressources internes, du développement de leur savoir-faire et de leur mobilisation. La crise sanitaire a amené le Conseil à se mobiliser davantage afin de mettre en place des mesures nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être de son personnel. L'écoute, la transparence quant à la transmission en temps réel des conditions de retour ou du travail hybride et à tout ce qui a trait à la santé et au bien-être au travail ainsi que la bienveillance ont été au cœur de ses pratiques de gestion.

La pertinence d'une certification pour le bien-être au travail a été remise en question par les gestionnaires vu le contexte du télétravail obligatoire attribuable à la pandémie. Bien que des démarches aient été entreprises en ce sens, et puisque le retour au travail graduel en présentiel était prévu le 4 avril 2022, la démarche en vue d'obtenir une certification ne pourra être complétée à terme.

Toutefois, le Conseil est soucieux du bien-être au travail du personnel et plusieurs initiatives ont été conservées et mises en place afin de mobiliser l'équipe :

- Le Conseil a maintenu les réunions de la permanence de manière hebdomadaire pour que toutes et tous puissent partager leurs préoccupations en lien avec le contexte de télétravail et que toute information liée à la santé, à la sécurité et au bien-être puisse être portée à l'attention de l'équipe de gestion. Ces réunions ont permis de maintenir un esprit d'équipe, de réorganiser le travail et de partager l'information quant à l'avancée des travaux de l'organisme dans un contexte exceptionnel. Les rencontres avec les différentes équipes de direction ont aussi été maintenues, et celles-ci ont permis d'en apprendre davantage sur la progression des travaux de chacune et chacun, mais également sur la façon dont les personnes pouvaient collaborer entre elles.
- Des rencontres virtuelles de type « pause-café » ont été préservées afin de discuter des défis que le personnel peut avoir à surmonter, mais aussi pour mobiliser et reconnaître le travail réalisé par l'ensemble de la permanence.
- Dans le cadre du retour au travail en présentiel graduel, le Conseil a procédé à un réaménagement physique des bureaux par équipe de travail et a ainsi modernisé les espaces de travail afin de favoriser la concertation.

- Les événements spéciaux, par exemple les départs à la retraite ou les congés de maternité de membres de la permanence, ont également été célébrés de façon virtuelle. De plus, durant la période des Fêtes, un jumelage à l'aveugle s'est fait entre les membres du personnel. Cette formule consistait à soutenir, à l'aide de messages ou de gestes bienveillants, la personne jumelée, une initiative grandement appréciée en 2020 qui a été renouvelée en 2021.
- Par ailleurs, en vue de consolider et de développer leurs compétences, les membres du personnel ont suivi 13 formations offertes par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur différents sujets liés à leurs dossiers ou à leur développement de carrière.
- La permanence a aussi organisé à l'interne différentes formations virtuelles, notamment :
 - formation sur l'utilisation du nouveau guide de rédaction;
 - formation sur le fonctionnement du centre de documentation;
 - formation sur la rédaction épïcène;
 - circulation des capsules sur l'ergonomie et sur la cybersécurité;
 - formation sur le bien-être au travail.
- Finalement, la directrice de la Direction des communications et de l'administration a été retenue pour faire partie du programme du Cercle des jeunes leaders de l'École nationale d'administration publique. Elle fait partie de la cohorte 14 (baptisée Cohorte Jacob-Martin-Malus), qui terminera sa formation en décembre 2022.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, il n'a pas à produire de déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles aux actrices et aux acteurs du milieu de l'éducation ainsi qu'au grand public.



Rapports d'activités

En plus de rendre compte des objectifs du Plan stratégique 2018-2022, le Conseil désire présenter brièvement l'état d'avancement des travaux en cours par le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, les cinq commissions, le Comité interordres de la relève étudiante ainsi que, pour une toute première fois, le Comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone.

3.1 Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

Repenser la normalité

Le Conseil a confié au Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation le mandat de mieux comprendre, alors même que les événements se déroulaient, les effets de la pandémie sur le système éducatif à tous les ordres et dans tous les secteurs du système éducatif québécois. Ce rapport a exceptionnellement été produit en une seule année en raison de l'urgence de la situation. **Il a été déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2021.**

Une trentaine d'organismes ont été consultés pour dresser un portrait de l'expérience de la COVID-19 dans le réseau éducatif. En combinaison avec les écrits du Conseil, ces consultations ont permis de mettre en lumière six grandes zones de vulnérabilité du système éducatif québécois qui ont nui à son adaptation aux défis extraordinaires posés par la crise : l'organisation scolaire, l'offre de services éducatifs, la gouvernance et le pilotage du système; le financement de l'éducation; les pratiques pédagogiques et l'équité; le numérique et l'éducation à distance; l'évaluation des apprentissages; le bien-être et la santé mentale. Ces vulnérabilités existaient bien avant la pandémie, mais elle les a exacerbées. Le Conseil en a conclu que viser un retour à la « normale » pré-pandémique n'est pas souhaitable. Remédier aux vulnérabilités soulevées permettrait à la fois d'améliorer le système éducatif dans l'immédiat et de renforcer sa résilience aux crises à venir. Le rapport propose à cet effet de grandes orientations pour **repenser la normalité** et des pistes d'actions qui pourraient immédiatement être mises en œuvre.

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023

Pour le prochain rapport, le Conseil souhaite revisiter la question de la profession enseignante dans le contexte de la pénurie de personnel qui touche les écoles primaires et secondaires. Cette pénurie, exacerbée par la pandémie de COVID-19, demeurera un enjeu important dans l'avenir et contraint les centres de services scolaires et les commissions scolaires à embaucher des personnes non légalement qualifiées pour enseigner. Le Conseil a confié au Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation le mandat d'examiner les voies d'accès à la profession enseignante. Celles-ci se sont en effet multipliées dans les dernières années pour inclure deux formations menant à l'obtention du brevet, la reconnaissance de certaines formations données hors du Québec et enfin une panoplie d'autorisations provisoires et de permis probatoires pour des étudiantes et étudiants en formation dans un programme menant au brevet. Le comité de 14 personnes formé en janvier 2022 s'affaira à faire état de ces nouvelles formations et à définir les besoins propres à chacune d'elles, dans un contexte où maintenir la qualité de la formation et former suffisamment de personnel enseignant dans les écoles sont deux enjeux primordiaux.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022 le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2020-2021 s'est réuni à quatre reprises entre les mois d'avril et de septembre 2021 afin de terminer le rapport *Revenir à la normale? Surmonter les vulnérabilités du système éducatif face à la pandémie de COVID-19*. Le comité responsable du REBE 2021-2023 s'est, quant à lui, réuni à trois reprises, en février et en avril.

3.2 Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

L'école primaire de demain

Le précédent avis du Conseil sur le bien-être de l'enfant à l'école primaire avait illustré un ensemble de conditions ou de contraintes auxquelles les enfants doivent faire face dans leur vie scolaire. Il concluait que « [m]algré les efforts déjà consentis, force est de constater que le système scolaire a encore beaucoup à faire pour que l'école soit pleinement adaptée aux besoins des enfants » (CSE, 2020b, p. 104). De même, selon l'UNESCO (2021), l'école dans sa forme traditionnelle ne répond plus aux besoins des enfants et au contexte dans lequel ils grandissent.

Inspirée de ces conclusions, la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a entrepris une démarche de réflexion appréciative et prospective qui devrait mener le Conseil à redéfinir l'école primaire. En s'appuyant sur l'analyse d'initiatives inspirantes et novatrices qui existent au Québec et ailleurs ainsi que sur la recherche, il examinera et imaginera d'autres façons de « faire l'école ». Les travaux en cours et à venir devraient permettre de présenter une vision de l'école qui soit davantage souple et adaptée aux besoins des enfants. La réflexion devrait mettre en lumière des principes, des orientations, des voies alternatives à privilégier. L'avis en préparation tentera ainsi de dégager, dans une perspective écosystémique, les qualités essentielles d'une école qui agit dans l'intérêt premier des enfants.

Le devis de travail proposé par la Commission a été adopté par le Conseil en avril 2021. Depuis, les travaux de recherche ont permis de documenter la problématique sous différents angles pour soutenir les délibérations des membres. Le premier rapport d'étape faisant état de l'avancement des travaux a été présenté au Conseil le 25 février 2022. Plusieurs spécialistes ont été rencontrés depuis le début des travaux et différentes consultations sont prévues auprès des actrices et acteurs sur le terrain.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire s'est réunie à cinq reprises, soit en juin, en septembre, en novembre et en décembre 2021, puis en mars 2022.

Trois avis réglementaires

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, les membres de la CEPEP ont été consultés, lors d'une réunion régulière et de deux réunions exceptionnelles, dans le cadre des travaux relatifs à trois avis réglementaires. Deux de ces avis portaient sur des modifications temporaires au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. Les modifications visaient entre autres des **changements aux bulletins et à leur pondération pour l'année scolaire 2020-2021** ainsi que des **modifications au contenu du bulletin préscolaire**. Le troisième avis concernait des modifications au **Règlement sur les autorisations d'enseigner**.

La CEPEP a publié un article dans la revue de la Fédération des comités de parents du Québec⁵ en lien avec l'avis paru en 2020 intitulé *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs*.

5 Côté, Gaële (2021). « Le bien-être de l'enfant à l'école », *Action Parents*, vol. 45, n° 2, octobre 2021, p. 6-7

3.3 Commission de l'enseignement secondaire

Susciter l'engagement et la curiosité par la diversité et la flexibilité des parcours

La Commission de l'enseignement secondaire (CES) a mené des travaux en mai 2021 qui lui ont permis d'explorer des thématiques potentielles à présenter au Conseil. Le thème «Susciter l'engagement et la curiosité par la diversité et la flexibilité des parcours : prendre en compte le point de vue et l'expérience des élèves» a été adopté par le Conseil à sa séance du 17 juin 2021. La CES a poursuivi ses travaux sur ce thème en décembre 2021 et février 2022.

Deux avis réglementaires

Pour l'ensemble de ces travaux réalisés au cours de l'exercice financier 2021-2022, la CES s'est réunie à trois reprises. À cela s'ajoute une réunion extraordinaire tenue le 15 février 2022 pour la préparation d'un avis sur la modification temporaire envisagée au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* concernant la certification des élèves pour le Parcours de formation axée sur l'emploi. La CES a aussi participé aux travaux pour l'élaboration de l'avis intitulé *Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner* publié en octobre 2021.

3.4 Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial

Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités

Lors de sa réunion du 12 novembre 2021, le Conseil a adopté l'avis découlant des travaux menés au cours des deux dernières années et demie par la Commission. Intitulé *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*, cet avis propose une réflexion large et prospective, enrichie du point de vue étudiant, jetant les bases d'une vision porteuse d'avenir pour la formation au collégial.

Dans un monde en changement, le Conseil estime essentiel que l'enseignement supérieur conduise au développement de citoyennes et de citoyens éclairés et dotés d'une culture générale solide. Il en appelle à une ouverture à l'interdisciplinarité dans la formation collégiale, de manière à envisager les défis actuels dans toute leur complexité. La population étudiante collégiale change elle aussi, et elle est caractérisée par une diversité d'attentes, de besoins et d'objectifs de formation. Le Conseil en appelle à un repositionnement des représentations de la réussite pour refléter plus justement et valoriser la diversité des parcours étudiants. Conjuguée au contexte des dernières années et à l'évolution fulgurante du numérique, cette diversité décuple aussi l'intérêt pour la flexibilité de la formation. Le Conseil propose de tendre vers une formation qui intègre différentes options de flexibilité pour les apprenantes et les apprenants, tout en s'assurant de les accompagner et de les soutenir dans la prise de décision quant aux choix qui s'offrent à elles et à eux. Il reconnaît que les collègues sont déjà à pied d'œuvre pour repenser l'expérience éducative au collégial et qu'ils sont à l'affût des éléments essentiels d'une formation tournée vers l'avenir.

Le Conseil formule 22 recommandations, regroupées en 5 grandes orientations, afin de repenser l'expérience éducative au collégial. Il rappelle que concrétiser cette vision d'avenir est une responsabilité collective. Une mobilisation de l'ensemble des actrices et acteurs concernés ainsi que des interventions à l'échelle du réseau collégial sont nécessaires pour offrir une expérience éducative pertinente, riche et stimulante.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, la Commission s'est réunie à quatre reprises afin de terminer les travaux préparatoires à cet avis (avril, mai, septembre et octobre 2021). Elle s'est penchée sur la définition des recommandations de même que sur l'examen du projet d'avis. Un point d'information sur l'avancement des travaux a été présenté au Conseil en juin 2021 avant l'adoption de l'avis en novembre 2021. L'avis *Formation collégiale: expérience éducative et nouvelles réalités* sera lancé et publié au début de l'exercice financier 2022-2023.

Reconnaissance des acquis et des compétences au collégial

Le 10 décembre 2021, la présidente du Conseil supérieur de l'éducation a reçu une demande de la ministre de l'Enseignement supérieur pour un avis sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au collégial. Préoccupée par le contexte de pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans certains secteurs clés de l'économie, la ministre a invité le Conseil à examiner le potentiel de la RAC au regard d'une contribution à la qualification et à la requalification des personnes. Par sa démarche, le Conseil a élargi sa réflexion à l'état de la situation de la RAC au collégial et aux principaux enjeux en présence, de façon à proposer des pistes de développement permettant de poursuivre l'essor de celle-ci et d'optimiser son déploiement pour les années à venir. L'avis sera aussi lancé et publié au début de l'exercice financier 2022-2023.

Prochain avis de la CERC

La Commission a amorcé une réflexion pour la définition d'un nouveau thème de travail en vue d'un prochain avis d'initiative. Elle s'est livrée à une exploration de thèmes pertinents et opportuns à traiter de façon prioritaire en fonction de la conjoncture actuelle. Cet exercice de choix de thèmes a fait l'objet d'une réunion tenue en novembre 2021 et a été suspendu afin d'accorder la priorité à l'avis sollicité par la ministre de l'Enseignement supérieur sur la RAC. Il sera repris à l'automne 2022.

3.5 Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Projet d'avis sur la recherche universitaire

En septembre 2020, le Conseil mandatait la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires pour la préparation d'un avis sur la recherche universitaire en y incluant des préoccupations inhérentes à la responsabilité sociale des universités et des universitaires.

Les travaux se sont poursuivis en 2021 et en 2022 et ont mené à l'adoption de deux rapports d'étape. Ces derniers ont permis de déterminer des sujets d'intérêt à documenter et qui ont en commun de transformer actuellement la recherche universitaire, ce qui influence également ses liens avec la société québécoise. Ces sujets incluent les collaborations en recherche entre les universités et les collèges, les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans le domaine de la recherche universitaire, l'accès et la participation à la recherche.

Dans le cadre de ses travaux, l'équipe de la permanence a également reçu six mémoires d'organisations provenant du monde universitaire, scientifique et médiatique québécois. Elle a également rencontré virtuellement quatre organisations et trois instances du Conseil.

La Commission s'est réunie à six reprises entre avril 2021 et février 2022 et elle a entendu 10 expertes et experts lors de ces réunions.

3.6 Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue

L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes

À la suite de vastes travaux de consultation menés dans cinq régions du Québec auprès de familles immigrantes et d'actrices et d'acteurs jouant un rôle de premier plan en immigration, le Conseil lançait, le 26 mai 2021, son avis ***L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes***. Cet avis de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC) permet d'explorer la contribution du système éducatif québécois à l'inclusion des familles et des personnes réfugiées et immigrantes. À cet égard, quatre nœuds ayant des répercussions sur cette contribution ont été observés. L'avis invite l'ensemble des actrices et acteurs du système éducatif à déployer une synergie accrue de leurs actions afin de favoriser le déploiement de parcours éducatifs et d'intégration socioprofessionnelle dont la portée prend en compte l'ensemble des sphères de la vie et l'influence des dynamiques familiales.

La publication de cet avis était accompagnée d'un plan de transfert. Celui-ci s'appuyait sur une stratégie visant la participation à des événements et à des activités incarnant cette idée de synergie entre les actrices et acteurs concernés par les enjeux liés à l'inclusion des familles immigrantes.

La Commission s'est réunie à une reprise avant la parution de l'avis.

Avis sur l'examen de la pertinence de la mise en place d'un cadre national de qualification et de compétence au Québec

Les membres de la CEAFC ont poursuivi leurs travaux en vue de la réalisation d'un nouvel avis d'initiative. Ces travaux ont débuté au mois d'octobre 2020. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, les membres se sont réunis à six reprises en continuant à circonscrire davantage la problématique et à jeter les bases de l'avis. Rappelons à cet égard que la mise en place d'un cadre national de qualification n'a jamais été explorée de façon approfondie. Les travaux ont conduit à réaliser les activités suivantes : mise au point de la problématique, rencontres avec des expertes et experts et des actrices et acteurs de l'éducation des adultes et de la formation continue dans le cadre des consultations; validation de deux rapports d'étape qui ont été transmis aux membres de la table du Conseil (26 février 2021 et 22 octobre 2021); discussion des premières synthèses des données recueillies dans le cadre des consultations; élaboration d'un projet de table des matières.

Un avis réglementaire

Au cours de cette période, les membres de la CEAFC ont été consultés, lors d'une réunion exceptionnelle et par courriel, dans le cadre de travaux visant à analyser des modifications temporaires envisagées au ***Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ainsi qu'au Régime pédagogique de la formation générale des adultes***. Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire (CES) ont également été consultés. Ces modifications impliquaient une réduction des heures de formation pratique obligatoire pour les jeunes qui sont inscrits à l'une des formations du parcours de formation axée sur l'emploi (formation menant à l'exercice d'un

métier semi-spécialisé ou formation préparatoire au travail) ainsi que pour les apprenantes et apprenants adultes inscrits au programme d'études *Intégration socioprofessionnelle* ou à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

3.7 Comité interordres de la relève étudiante

Projet de publication : les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la transition secondaire-collégial

La principale réalisation du Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ) durant cette année est l'élaboration et la réalisation d'une vaste consultation auprès du milieu collégial sur les effets que la pandémie a pu avoir sur la transition du secondaire au collégial, plus particulièrement sur le sentiment d'appartenance, l'intégration dans les études et, globalement, sur l'expérience étudiante des élèves arrivant du secondaire. Pour ce faire, le Comité a produit et soumis un devis de recherche au printemps 2021, puis a réalisé un sondage par questionnaire auprès de collèves à l'automne 2021, avec le soutien du personnel de la permanence. Plus de 1 000 personnes, provenant des établissements de 13 régions administratives, y ont répondu. Le questionnaire incluait des questions fermées et quelques questions ouvertes. Une première analyse descriptive de l'ensemble des données a été effectuée, en comparant les données colligées selon le sexe, la cohorte d'entrée au collégial, et le type de région économique. Le document et les faits saillants ont été présentés au CIRÉ et ils seront présentés aux membres de la table du Conseil en juin 2022. La rédaction du rapport par les membres du CIRÉ se poursuivra au cours de l'été 2022.

Organisation et participation à un colloque

Le CIRÉ a organisé un colloque dans le cadre du 88^e Congrès de l'Acfas qui se déroulait du 3 au 7 mai 2021. Ce colloque avait pour titre *Conseiller les instances : l'apport de la relève étudiante au sein des organisations*. En plus de la présidente du Conseil, du président du CIRÉ ainsi que du scientifique en chef du Québec, des représentantes et représentants du Fonds de recherche du Québec, de l'Union étudiante, de Réalité étudiante Canada et du gouvernement du Québec ont participé aux tables rondes qui composaient cet événement. L'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université d'Ottawa étaient également représentées.

Consultations

Le CIRÉ a été consulté le 1^{er} octobre 2021 par l'Institut du Nouveau Monde dans le cadre du renouvellement du plan stratégique du Conseil. Il a également été consulté le 20 octobre 2021 par la Commission de la recherche et de l'enseignement universitaires (CERU) dans le cadre de l'avis en cours de production sur l'avenir de la recherche universitaire. Dans cette dernière consultation, les membres se sont exprimés plus particulièrement sur leurs expériences d'initiation à la recherche depuis le collégial, sur leurs connaissances des retombées professionnelles de cette formation et sur leurs préoccupations en lien avec des thématiques de l'avis de la CERU.

Participation à des activités de diffusion

Le CIRÉ a répondu présent à des invitations à participer à des activités scientifiques qui permettront de faire connaître sa mission ainsi que celle du Conseil auprès d'autres milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les activités en question ont été acceptées avant le 31 mars 2022 et auront lieu au cours de l'année financière 2022-2023. Les membres du CIRÉ ont ainsi accepté de participer à un colloque de l'Association pour la recherche au collégial : ils y présenteront sa mission, et le président a soumis une proposition de communication afin de dévoiler les résultats du sondage réalisé par le CIRÉ. Ils ont invité une conseillère scientifique du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) à présenter les missions et les actions du FRQS, plus particulièrement sur l'accès et la valorisation des données. Il est proposé que le FRQS et le CIRÉ créent des activités communes sur les liens entre science et société, en partant des attentes et des préoccupations du milieu étudiant. Un membre du CIRÉ a d'ailleurs accepté avant le 31 mars de participer à une table ronde organisée dans ce cadre sur l'intelligence artificielle. Le CIRÉ s'est réuni à cinq reprises entre mai 2021 et mars 2022.

3.8 Comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone

La création d'un nouveau comité *ad hoc*

Le comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone (CEA) a vu le jour le 8 février 2022. Depuis sa création, les six membres du Comité ainsi que deux coordonnatrices se réunissent mensuellement pour discuter des enjeux de l'éducation autochtone. Formé de quatre personnes issues des premiers peuples et de deux personnes allochtones, ce comité incarne la nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite éducative, la diplomation et le bien-être des communautés autochtones au sein des établissements scolaires du Québec.

Le CEA a pour mandat de donner une contribution enrichissante au Conseil en préparant l'assemblée plénière de 2023 qui a pour thème l'éducation vue et vécue par les Autochtones. L'organisation de cet événement se fait selon deux approches :

- L'enseignement obligatoire, supérieur et la formation continue de la population autochtone dans le système d'éducation du Québec;
- Les réalités autochtones représentées dans l'enseignement obligatoire, supérieur et dans la formation continue au Québec.

Pour réaliser ce mandat, le CEA a 3 objectifs :

- Préciser l'intention de l'assemblée plénière et les thèmes ayant le potentiel de faire évoluer la pensée du Conseil en matière d'éducation autochtone;
- Explorer les différentes voies pour aborder les enjeux liés à l'éducation autochtone;
- Établir des liens avec des actrices et acteurs et spécialistes de l'éducation autochtone afin d'enrichir les discussions et, pour certaines et certains, de participer à l'assemblée plénière.

Ces objectifs permettront de développer le Comité et, ultimement, d'élargir son mandat au sein du Conseil pour collaborer aux travaux menés par les instances. Ce comité s'inscrit dans les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation (2015) et celles de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (2019). Le Comité *ad hoc* sur l'éducation autochtone s'est réuni à deux reprises depuis février 2022.



Ressources utilisées

4.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars, y compris le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires			
Secteur d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart
Présidence et secrétariat général	8	8	0
Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse	13	16	-3
Direction des communications et de l'administration	12	11	1
Total	33	35	-2

Au 31 mars 2022, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires, le Conseil supérieur de l'éducation comptait 33 personnes qui occupaient un poste régulier ou occasionnel, soit deux ressources en moins depuis la fin de l'exercice financier précédent. L'une de ces personnes était titulaire d'un emploi supérieur, 24 personnes avaient un statut d'emploi permanent de la fonction publique, 5 avaient un statut d'emploi temporaire et 3 détenaient un statut d'emploi occasionnel. L'écart observé entre l'année financière 2021-2022 et celle de 2020-2021 s'explique par le fait que deux postes d'agent de recherche sont demeurés vacants en raison du processus de recrutement et d'entrée en fonction qui s'est échelonné sur plusieurs mois.

Outre le personnel de la permanence, il importe de souligner la contribution importante des membres bénévoles du Conseil. En 2021-2022, 110 membres bénévoles ont effectué chacune et chacun en moyenne près de 30 heures non rémunérées lors de délibérations liées à des travaux du Conseil. À ces heures s'ajoutent celles nécessaires à la lecture des nombreux documents de travail et à la préparation des réunions. De plus, certaines personnes bénévoles cumulent les fonctions de membres de la table du Conseil et de membres de commissions ou de comités. D'autres personnes ont été appelées à siéger aux comités *ad hoc* ou ont pris part aux « Cellules-Conseil » organisées sur l'heure du midi. Ce cumul de fonctions vient doubler le nombre d'heures non rémunérées. Au total, les heures non rémunérées représentent un volume aussi important que celui des heures rémunérées, permettant ainsi au Conseil de s'acquitter de sa mission.

En plus du travail de ses membres bénévoles, le Conseil a le privilège de pouvoir s'appuyer sur l'expertise de chercheuses, de chercheurs, d'actrices et d'acteurs de l'éducation directement impliqués sur le terrain. Au total, en 2021-2022, 137 expertes et experts ont contribué bénévolement aux travaux des instances du Conseil par le partage de leur expertise lors de rencontres.

Formation et perfectionnement du personnel

Pour mener à bien sa mission, le Conseil s'appuie particulièrement sur le maintien de l'expertise et le développement des compétences de son personnel. Pendant l'année civile 2021, il a investi 87 194 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement. Ce montant représente 3,24 % de la masse salariale du Conseil, dépassant ainsi l'obligation légale de 1,0 %. L'augmentation des dépenses de formation observée durant l'année civile 2021 comparativement à celles de 2020 est principalement due à la grande accessibilité

et à la variété des formations offertes en ligne dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Celles-ci ont permis aux employées et employés du Conseil d'accéder facilement à de nombreuses formations pour développer leurs compétences, soutenir leurs habiletés de gestion ou encore pour acquérir de nouvelles connaissances technologiques. Le nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel du Conseil correspond à 5,76 jours pour l'année civile 2021.

Répartition des dépenses totales* destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité		
Champ d'activité	2021**	2020**
Favoriser le perfectionnement des compétences	61 194 \$	17 918 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	19 190 \$	4 236 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	3 998 \$	4 720 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	1 978 \$	3 730 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	834 \$	5 579 \$
Total	87 194 \$	36 183 \$

* Les dépenses totales correspondent aux salaires, aux frais d'inscription et aux frais de déplacement avant taxes liés à la formation.

** La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Évolution des dépenses en formation		
Répartition des dépenses en formation	2021*	2020*
Proportion de la masse salariale (%)	3,24 %	1,47 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	-	-
Titulaire d'un emploi supérieur et cadre	16,46	4,71
Professionnel	5,19	1,97
Fonctionnaire**	1,79	0,47
Total***	5,76	1,98
Somme allouée par personne****	2 527,37 \$	1 130,71 \$

* La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

** Personnel de bureau, personnel technicien et personnes assimilées.

*** Total correspondant au nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les titulaires d'un emploi supérieur, le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

**** Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les titulaires d'un emploi supérieur, le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier est le rapport entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démissions, retraites et mouvements de sortie tels qu'une mutation) et le nombre moyen d'employées et d'employés durant l'exercice financier 2021-2022. Sept personnes ont quitté le personnel régulier du Conseil en 2021-2022, dont une qui a pris sa retraite.

Le contexte pandémique et la surcharge de travail liée au manque de ressources humaines peuvent expliquer en partie les départs des employées et employés. Le Conseil est préoccupé par la situation et des actions seront mises en place dans le cadre du prochain plan stratégique.

s.o.	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	23 %	16 %	7 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	1	1	0

4.2 Utilisation des ressources financières

Rémunération

Au 31 mars 2022, le Conseil comptait 1 poste régulier non autorisé et 29 postes réguliers autorisés. Parmi les postes réguliers autorisés, 24 étaient occupés par des employées et employés avec un statut d'emploi permanent de la fonction publique et 5 par des personnes avec un statut d'emploi temporaire. Le personnel du Conseil comptait également 3 personnes ayant un statut d'emploi occasionnel. En 2021-2022, le Conseil disposait d'un budget d'environ 2 696 000 \$ pour la rémunération de son personnel. Durant l'exercice financier 2021-2022, l'écart observé entre les dépenses prévues pour la rémunération et le budget de dépenses relatif à celle-ci s'explique principalement par le remboursement des banques de congés de maladie de certaines employées et de certains employés du Conseil et par l'augmentation des heures supplémentaires liée à un volume d'activité plus important et au manque de ressources humaines.

Fonctionnement

En 2021-2022, le Conseil disposait d'un budget de fonctionnement d'environ 396 000 \$. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Conseil a su faire preuve d'adaptation et d'efficacité au regard du fonctionnement de ses services et du déroulement de ses activités. Tout comme l'exercice financier précédent, en 2021-2022, le personnel et les membres bénévoles du Conseil ont continué de bénéficier des meilleures conditions pour réaliser efficacement chacune des activités liées à leur travail respectif, mais en télétravail. Durant l'exercice financier 2021-2022, l'écart observé entre les dépenses prévues pour le fonctionnement et le budget de dépenses relatif à celui-ci s'explique principalement par le

prolongement, tout au long de l'année financière, des restrictions sanitaires en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a contribué à la diminution des dépenses. Ces restrictions ont entraîné l'annulation des activités en présentiel prévues durant l'année financière 2021-2022 et maintenu la tenue des réunions des instances en mode virtuel ainsi que le télétravail pour l'ensemble du personnel de la permanence et des membres bénévoles du Conseil. Comme en 2020-2021, les activités de l'organisme ont pu se poursuivre virtuellement sans rupture de services et sans que soient compromis les travaux du Conseil.

Dépenses par secteur d'activité*

Dépenses et évolution par secteur d'activité*					
(les montants indiqués dans le tableau ont été arrondis au millier de dollars)					
Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 (000 \$)* (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2022* (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Variation** (%)	Dépenses réelles 2021-2022 (000 \$) Source : Comptes publics 20210-2022
Rémunération	2 696	2 723	27	1 %	2 527
Fonctionnement (à l'exclusion de l'amortissement)	396	348	-48	-12 %	218
Amortissement	15	5	-10	-67 %	9
Total des dépenses	3 107	3 076	-31	-1 %	2 754
Total des investissements en immobilisation	30	4	-26	-87 %	8

* Aucune dépense n'a été effectuée en lien avec la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

** Résultat de l'écart divisé par le budget de 2021-2022.

4.3 Utilisation des ressources informationnelles

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles pour 2021-2022				
Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)
Activité d'encadrement	0	0	0	0
Activité de continuité	20 k\$	3,8 k\$	159 k\$	156,3 k\$
Projets		0	0	0
Total	20 k\$	3,8 k\$	159 k\$	156,3 k\$

Le contexte exceptionnel associé à la pandémie étant toujours présent, la permanence, les membres de la table du Conseil, des commissions et des comités continuent de se réunir régulièrement en mode virtuel. La COVID-19 a amené le Conseil à s'adapter rapidement et à se diriger vers le virtuel avec le télétravail.

Le Conseil s'est par ailleurs doté d'équipements informatiques plus performants et plus efficaces afin de faciliter l'autonomie des employées et employés de la permanence et ainsi réaliser plus aisément leurs tâches quotidiennes.

De plus, toutes les employées et tous les employés ont reçu des formations sur la cybersécurité et l'ergonomie au travail.

Enfin, le Conseil poursuit la maintenance de son site Web à l'interne afin que celui-ci soit performant en tout temps.



Annexes – Autres exigences

5.1 Gestion et contrôle de l'effectif

Au 31 mars 2022, le Conseil avait un effectif total de 33 employées et employés. Parmi ces employées et employés, 30 avaient un statut régulier autorisé (dont un non autorisé) et 3 avaient un statut occasionnel. Le nombre d'heures rémunérées s'élève à 64 553,43, soit environ 35 équivalents temps complet (ETC). Le niveau d'effectif fixé par le Conseil du trésor n'a pas été respecté pour l'année 2021-2022 en raison d'un volume d'activités plus important entraînant une augmentation du nombre d'heures supplémentaires. Le manque de ressources humaines en 2021-2022 a fait en sorte que les ressources en place ont eu à travailler davantage. Le Conseil espère pouvoir se doter de ressources supplémentaires en 2022-2023 afin de permettre un retour à la normale.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022				
Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Titulaire d'un emploi supérieur et personnel d'encadrement	7 133,00	0,00	7 133,00	3,91
Personnel professionnel	42 994,19	496,92	43 491,11	23,81
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	13 929,33	0,00	13 929,33	7,63
Total pour 2021-2022	64 056,51	496,92	64 553,43	35,35
Total pour 2020-2021	s. o.	s. o.	59 824,67	32,76

5.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022

Action	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Atteinte de la cible
Objectif 1: Augmenter de manière significative les acquisitions faites de manière écoresponsable	Créer un répertoire où est recensés l'ensemble des fournisseurs écoresponsables pour tous les services et achats à effectuer	Répertoire des services et achats écoresponsables approuvé	Les commandes ont diminué de manière générale puisque le personnel était en télétravail à 100 %. Toutefois, les commandes effectuées (papier pour le photocopieur et pour l'impression d'avis) sont écoresponsables	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 2: Prioriser les outils virtuels pour les consultations et les réunions	Pourcentage des réunions et consultations virtuelles	70 % des réunions et consultations en virtuel en 2021-2022	100 % des réunions et consultations en virtuel en 2021-2022 (télétravail)	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 3: Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés	Créer une politique sur le télétravail basé sur la politique-cadre gouvernementale à venir	Politique sur le télétravail approuvée et début de la mise en œuvre	Télétravail pour l'ensemble des employés (confinement)	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 4: Promouvoir le zéro papier	Sensibiliser les membres de la permanence aux pratiques zéro papier	Diminution des pratiques utilisant le papier plutôt que l'électronique	En mai 2021, l'ensemble des partenaires (liste de diffusion) ont reçu une lettre pour leur indiquer que le Conseil prônait le zéro papier. Depuis, les envois papiers ont diminué de plus du ¾	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 5: Rendre accessible l'ensemble des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités, en documents électroniques	Pourcentage des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités qui sont numérisés et mises en ligne	70 % des publications numérisées	100 % des publications sont numérisées et mises en ligne	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

Action	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Atteinte de la cible
Objectif 6 : Établir un processus organisationnel pour évaluer la durabilité des actions structurantes du Conseil supérieur de l'éducation	Processus d'évaluation de la durabilité	Processus mis en place : évaluation, détermination et suivi des actions structurantes du Conseil supérieur de l'éducation (Plan stratégique)	Processus mis en place. 100 % des actions structurantes sont évaluées, déterminées et suivies	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 7 : Poursuivre l'organisation des événements d'envergure du Conseil de manière écoresponsable et équitable	Pourcentage d'événements d'envergure du Conseil planifiés et réalisés de manière écoresponsable	100 % des événements d'envergure planifiés et réalisés de manière écoresponsable	Totalité des événements tenus en mode virtuel	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Démarches pour explorer la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile	Avoir exploré la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile	Assemblée plénière annulée en 2022	REPORTÉE
	Demandes auprès des fournisseurs pour des produits équitables	Avoir fait des demandes pour tous les événements d'envergure	Aucune activité d'envergure	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Mise en place d'un dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière	Avoir utilisé le dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière 2022	Aucun fournisseur nécessaire (à l'interne) Aucune assemblée plénière en 2022	REPORTÉE
Objectif 8 : Intégrer des considérations écoresponsables lors de l'acquisition de biens et de services	Utilisation de l'outil de requête du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour connaître les produits et les services écoresponsables (ex. : établissements d'hébergement conformes aux programmes RésertVert et Clef verte)	Avoir suggéré en priorité l'utilisation d'établissements d'hébergement écoresponsables aux membres des instances et aux employés lors de la tenue de réunions et d'événements	Aucun hébergement nécessaire	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

Action	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Atteinte de la cible
<p>Objectif 9 : Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les prises de décisions au sein de l'organisation</p>	<p>Adoption et mise en application d'un outil de prise en compte des principes environnementaux et sociaux de développement durable dans l'élaboration des politiques et des stratégies du Conseil ainsi que des processus de prise de décisions (ex. : évaluation des modes de diffusion et des besoins d'impression pour les différentes productions, choix de traiteurs)</p>	<p>Avoir adopté et mis en application une grille d'analyse qui permet de se rappeler les principes de développement durable qu'il faut prendre en considération dans l'élaboration des politiques et des stratégies de l'organisation et des processus de prise de décisions d'ici le 31 mars 2022</p>	<p>Démarche en cours</p>	<p>NON ATTEINTE – Entreprise</p>
<p>Objectif 10 : Offrir un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil</p>	<p>Nombre de mesures mises en œuvre qui assurent un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique pour le personnel et qui favorisent la conciliation travail/vie personnelle/engagement citoyen</p>	<p>Formation sur la santé et le bien-être du personnel au travail Instauration de pause reconnaissance Réaménagement physique des bureaux par équipe</p>	<p>Télétravail pour l'ensemble du personnel Réunions hebdomadaires pour que toutes et tous puissent partager leurs préoccupations en lien avec le contexte du télétravail lié à la pandémie et pour que toute information liée à la santé, à la sécurité et au bien-être puisse être portée à l'attention de l'équipe de gestion Rencontres virtuelles de type « pause-café » pour discuter des défis que le personnel peut avoir à surmonter, mais aussi pour mobiliser et reconnaître le travail réalisé par l'ensemble de la permanence Réaménagement physique des bureaux par équipe de travail afin de favoriser la concertation Célébration des événements spéciaux de manière virtuelle (ex : départs à la retraite, congés de maternité)</p>	<p>ATTEINTE – À la date prévue ou avant</p>

Action	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Atteinte de la cible
Objectif 10 (SUITE) : Offrir un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil	Nombre de mesures mises en œuvre qui assurent un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique pour le personnel et qui favorisent la conciliation travail/vie personnelle/engagement citoyen	Formation sur la santé et le bien-être du personnel au travail Instauration de pause reconnaissance Réaménagement physique des bureaux par équipe	Formation sur le bien-être au travail Participation du Conseil au Défi Entreprises 2021	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 11: Favoriser l'adoption de nouvelles approches de consultation	Pourcentage des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités qui sont numérisées et mises en ligne	Avoir expérimenté une nouvelle approche de consultation qui respecte les principes de développement durable	100 % des activités du Conseil notamment les consultations, sont faites au moyen de la plateforme Zoom	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 12: Faire davantage connaître le rôle et la pensée du Conseil	Mise en ligne d'un nouveau site Web en vue d'améliorer son attractivité et de favoriser un rayonnement accru du rôle et de la pensée du Conseil pour le développement de l'éducation	Refonte du site Web	Plus de 4 650 abonnés et abonnés aux quatre plateformes sociales réunies	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 13: Finaliser la numérisation et la mise en ligne des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités	Pourcentage des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités qui sont numérisées et mises en ligne	100 % des publications dont le Conseil a la garde sont numérisés et mis en ligne	Cible déjà atteinte	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

5.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Au cours de l'année 2021-2022, une divulgation d'actes répréhensibles a été effectuée. Les gestionnaires du Conseil ont pris la situation en charge, et des mesures ont été appliquées en collaboration avec les ressources humaines du ministère de l'Éducation afin que la situation soit rectifiée rapidement.

5.4 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Au 31 mars 2022, le nombre de personnes occupant un poste régulier était de 30, soit deux de moins qu'au 31 mars 2021.

Effectif régulier au 31 mars 2022
Nombre de personnes occupant un poste régulier*
30

* Les données incluent les titulaires d'un emploi supérieur.

En 2021-2022, le Conseil a procédé à l'embauche de huit nouvelles personnes qui ont fait l'objet d'au moins une entrée en fonction. Parmi elles, deux étaient des membres des minorités visibles et ethniques et aucune n'était anglophone, autochtone ou une personne handicapée.

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022			
Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2	4	1	1

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022							
Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	2	0	0	0	0	0	0
Occasionnel	4	1	0	0	0	1	25
Étudiant	1	0	0	0	0	0	0
Stagiaire	1	1	0	0	0	1	100

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi			
Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier (%)	0	0	25
Occasionnel (%)	25	0	0
Étudiant (%)	0	0	0
Stagiaire (%)	100	0	0

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (à l'exclusion des membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année						
Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
Anglophones	0	0	0	0	0	0
Autochtones	0	0	0	0	0	0
Personnes handicapées	0	0	0	0	0	0

Au 31 mars 2021, le taux de présence des membres des minorités visibles et ethniques était similaire à celui au 31 mars 2020. Le résultat obtenu en 2021-2022 est supérieur à la cible gouvernementale pour la région de la Capitale-Nationale, qui est de 12 % de l'effectif régulier et occasionnel. Au 31 mars 2022, le personnel d'encadrement ne comptait aucun membre des minorités visibles et ethniques.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année*						
Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)
MVE Capitale-Nationale	5	16 %	5	15 %	7	21 %

* Les données excluent les titulaires d'un emploi supérieur.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022		
Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	0	0 %

Femmes

En 2021-2022, les femmes représentaient 63 % des nouvelles embauches du Conseil. Leur taux de présence au sein de l'effectif régulier du Conseil s'élevait à 77 % au 31 mars 2022.

Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi					
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	2	4	1	1	8
Nombre de femmes embauchées	2	2	0	1	5
Taux d'embauche des femmes (%)	100 %	50 %	0 %	100 %	63 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022					
Groupe cible	Titulaire d'un emploi supérieur et personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	4	21	4	1	30
Femmes	4	15	3	1	23
Taux de représentativité des femmes (%)	100 %	71 %	75 %	100 %	77 %

5.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics

Conformément à son règlement de régie interne, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie de l'organisation.

Le Conseil a mis à jour son code d'éthique et de déontologie. La nouvelle version a été adoptée par la table en septembre 2019. Il a été transmis à tous les membres de celle-ci ainsi qu'à ceux des comités, des commissions et de la permanence.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels « les membres [...] sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ».

À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après mandat.

Par ailleurs, le personnel de la permanence est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique.

Aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie de la part des administratrices du Conseil n'a été signalé en 2021-2022. Le [Code d'éthique et de déontologie](#) est accessible sur le site Web de l'organisme, sous la rubrique « Document stratégique, administratif et législatif » de la section « Publications », et il est joint en annexe.

5.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	Aucune
---------------------------------	--------

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il produit. La diffusion de l'ensemble de ses publications et de ses documents administratifs répond à cette exigence.

De plus, le Conseil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences établies en matière de protection des renseignements personnels. Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme.

Au cours de l'année 2021-2022, aucune demande n'a été adressée au Conseil au regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Enfin, le Conseil a vérifié ses bases de données pour s'assurer que les règles entourant l'accès et la protection des renseignements personnels étaient respectées.

5.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire	
Questions	Réponses
Avez-vous une ou un mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Moins de 50
Avez-vous un comité permanent?	Non
Si oui, des rencontres des membres du comité permanent ont-elles eu lieu au cours de l'exercice?	s. o.
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel la ou le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	s. o.
Si oui, expliquez lesquelles :	

Statut de la politique linguistique institutionnelle	
Questions	Réponse
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui, celle du ministère de l'Éducation
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 6 juin 2019	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : _____	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle	
Questions	Réponse
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et former votre personnel quant à son application?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p>	<p>Oui</p> <p>Le <i>Guide de rédaction</i> a été revu en 2021-2022, et il est partagé avec les membres de la permanence ainsi que les pigistes en révision linguistique avec qui nous travaillons.</p> <p>Le Conseil a tenu une séance de formation avec les nouvelles employées et nouveaux employés de la permanence pour leur présenter le contenu du <i>Guide de rédaction</i>.</p> <p>Une formation sur la rédaction épïcène a également été suivie en 2021-2022.</p> <p>Dans un souci d'efficacité et d'économie d'échelle, le Conseil a lancé un appel d'offres auprès de pigistes en révision linguistique, et le même processus sera entrepris auprès de pigistes en traduction. Cela démontre la volonté du Conseil de respecter les règles de gestion contractuelle et d'optimiser les budgets disponibles.</p>
<p>Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et former votre personnel quant à son application?</p>	

5.8 Égalité entre les femmes et les hommes

Durant l'année 2021-2022, le Conseil a eu l'occasion d'être représenté lors de différentes activités portant sur les femmes en science.

- En avril 2021 fût publié le livre *Têtes chercheuses: la science québécoise au féminin* qui présente 20 portraits de chercheuses, dont celui de la présidente, M^{me} Maryse Lassonde.
- En juin 2021, la présidente du Conseil a participé au panel *Qu'est-ce qui stimule les femmes vers l'étude des STIM [sciences, technologie, ingénierie et mathématiques] et qu'est-ce qui les freine?* dans le cadre de l'événement *Propulser les femmes dans les STIM et les métiers spécialisés et non traditionnels* organisés conjointement par le Projet Prospérité et le Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat.
- En octobre et en novembre 2021, la présidente ainsi qu'une professionnelle de la permanence ont chacune assisté à une Causerie virtuelle organisée par l'Acfas : d'abord à celle intitulée, *L'inclusion, la clef pour un avenir durable* portant sur les pratiques et mesures prometteuses pour garantir la parité dans le milieu des STIM et la deuxième intitulée *Les chercheuses au pouvoir!* réunissant cinq femmes œuvrant à des postes de direction dans les domaines des sciences en France et au Canada.
- Le 11 novembre 2021, la présidente a donné une conférence grand public virtuelle organisée par l'Institut national de la recherche scientifique sur les défis persistants auxquels se heurtent les femmes en science.

- Le 24 novembre 2021, dans le cadre de la 13^e Conférence canadienne sur les politiques scientifiques, la présidente a animé le panel intitulé *Les femmes à la tête des organismes subventionnaires et scientifiques : qu'est-ce que ça change ?*
- En décembre 2021, l'attentat de Polytechnique survenu en 1989 fut commémoré par le Conseil, qui a dédié sa réunion de décembre à la mémoire des victimes conformément à la résolution adoptée en 2019.
- Le 23 février 2022, une personne de la permanence a assisté au lancement du *Manifeste à propos des femmes en STIM* dont la présidente a rédigé la postface.
- Le 8 mars 2022, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la présidente du Conseil a rendu hommage aux femmes du Conseil, soit les 10 femmes nommées membres à la table du CSE, les 53 femmes nommées qui siègent bénévolement au sein des différents comités et commissions et les 24 femmes qui travaillent à la permanence du Conseil.
- Le 17 mars 2022, la présidente et une personne de la permanence ont présenté la communication « L'inclusion des femmes dans les professions du numérique » lors de la 3^e Conférence internationale sur la Francophonie économique qui a eu lieu à l'Université Cheik Anta Diop de Dakar au Sénégal.
- Le 24 mars 2022, la présidente a présenté la communication « Écueils au leadership des femmes en sciences, particulièrement dans le monde numérique, dans un contexte d'intersection » dans le cadre d'une activité de sensibilisation aux Nations Unies.

5.9 Publications 2021-2022 du Conseil

27 mai 2021 — Avis

L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes

16 juin 2021 — Avis réglementaire

Modifications temporaires envisagées au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire sur la pondération des bulletins, 12 mai 2021

23 juin 2021 — Avis réglementaire

Modification temporaire envisagée au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ainsi qu'au Régime pédagogique de la formation générale des adultes concernant les heures de formation pratique obligatoires, 27 mai 2021

28 juin 2021 — Avis réglementaire

Modifications envisagées au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire sur le bulletin de l'éducation préscolaire telles qu'elles ont été publiées dans la Gazette officielle du Québec, le 26 mai 2021

30 juin 2021 — Avis réglementaire

[Modification temporaire envisagée au *Règlement sur les autorisations d'enseigner*, 18 juin 2021](#)

30 juin 2021 — Mémoire

[Mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur](#)

25 août 2021 — Plan d'action

[Plan d'action de développement durable 2021-2022](#)

29 septembre 2021 — Plan

[Rapport annuel de gestion 2020-2021](#)

19 octobre 2021 — Avis réglementaire

[Avis sur le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les autorisations d'enseigner*, octobre 2021](#)

25 novembre 2021 — Rapport

[Revenir à la normale? Surmonter les vulnérabilités du système éducatif face à la pandémie de COVID-19: Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2020-2021](#)

16 décembre 2021 — Avis réglementaire

[Modifications envisagées au *Règlement sur les autorisations d'enseigner* concernant les autorisations provisoires d'enseigner en formation générale, 27 octobre 2021](#)

13 janvier 2022 — Avis réglementaire

[Modification temporaire au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* telles qu'elle a été communiquée par le ministre de l'Éducation le 5 janvier 2022, concernant le report de la date de tombée du premier bulletin](#)

1^{er} février 2022 — Avis-lettre

Préoccupations du Conseil supérieur de l'éducation quant à l'article 22.4 du projet de loi n° 96

4 mars 2022 — Études et recherches

Formation ordinaire : Évolution du profil démographique et scolaire de la population étudiante au collégial

4 mars 2022 — Avis réglementaire*

Modification temporaire au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* concernant la certification des élèves pour le Parcours de formation axée sur l'emploi

* L'avis réglementaire a été envoyé au ministre de l'Éducation le 4 mars 2022, mais n'a pas encore été diffusé dans dans la *Gazette officielle du Québec*.

5.10 Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Orientation	Objectifs	Indicateurs	Donnée de base 2017-18	Cibles				
				2019	2020	2021	2022	
Rehausser la performance du Conseil	1.1 Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances	Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des rapports sur l'état et les besoins en éducation (REBE)	0 %	50 %	Nouvelle donnée de base*	–	+20 %*	
	1.2 Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation**	Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation	0 %	66 %	100 %	100 %	100 %	
	1.3 Influencer les divers acteurs de l'éducation	A. Taux de croissance moyen des référencement liés aux travaux et aux positions du Conseil B. Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés**	253	+5 %	+5 %	+8 %*	+10 %*	
			–	Donnée de base	+10 %	–	+10 %	
1.4 Déployer des collaborations avec des partenaires clés	Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes	0	2	3	4	4		
Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil	2.1 Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales	Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions	0	2	4	5	6	
	2.2 Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public	A. Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil	0	Ouverture	300 abonnés	100 %*	+10 %*	
B. Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux		0	Ouverture	Donnée de base	+20 %	+10 %		

Enjeu 2: Développement organisationnel

Orientation	Objectifs	Indicateurs	Donnée de base 2017-18	Cibles				
				2019	2020	2021	2022	
Accroître l'agilité organisationnelle	3.1 Améliorer la gouvernance du Conseil	Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance	–	Dépôt d'un plan de travail	–	50 %	75 %	
Mobiliser le personnel	4.1 Offrir un environnement de travail stimulant	Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail	–	–	Démarche	Démarche	Obtention	

* Cible mise à jour en octobre 2020.

** Acteurs de l'éducation : personnel scolaire (membres du personnel-cadre, enseignants, professionnels, professeurs, chercheurs, techniciens, membres du personnel de soutien, etc.), organismes de représentation des structures éducatives (commissions scolaires, collèges, universités, établissements privés), syndicats, associations étudiantes, associations de parents, organismes qui représentent des intérêts disciplinaires ou organismes qui représentent les intérêts de la société civile.

5.11 Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation

Cette section présente le texte complet de la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation*, extrait du site Web de Légis Québec, à l'adresse <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-60>.



© Éditeur officiel du Québec

À jour au 10 mai 2022
Ce document a valeur officielle.

chapitre C-60

LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

ATTENDU que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

Attendu que les parents ont le droit de choisir les établissements qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des établissements d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins;

Attendu qu'il importe d'instituer, suivant ces principes, en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, un Conseil supérieur de l'éducation pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES ABROGATIVES

1. Un organisme, ci-après appelé «Conseil», est institué sous le nom de «Conseil supérieur de l'éducation».

S. R. 1964, c. 234, a. 1.

2. Le Conseil est composé de 22 membres.

S. R. 1964, c. 234, a. 2; 2000, c. 24, a. 2.

3. Les membres de l'Assemblée nationale ainsi que les personnes qui ne résident pas au Québec ne peuvent être membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions.

S. R. 1964, c. 234, a. 3; 1968, c. 9, a. 79; 1969, c. 66, a. 1; 2000, c. 24, a. 3; 2006, c. 52, a. 2; 2013, c. 28, a. 107.

4. Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques.

Ces membres sont nommés sur la recommandation du ministre, après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

S. R. 1964, c. 234, a. 4; 1993, c. 26, a. 29; 1993, c. 51, a. 22; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 4; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 3; 2013, c. 28, a. 108.

5. Ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans.

À la fin de leur mandat, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

S. R. 1964, c. 234, a. 5; 1990, c. 8, a. 67; 2006, c. 52, a. 4.

6. (*Abrogé*).

S. R. 1964, c. 234, a. 6; 1999, c. 17, a. 2; 2000, c. 24, a. 5.

7. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont d'office membres adjoints du Conseil, mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent désigner une personne pour les suppléer.

Ils doivent transmettre au Conseil et, le cas échéant, à ses commissions les renseignements disponibles que ceux-ci requièrent.

S. R. 1964, c. 234, a. 7; 1993, c. 26, a. 30; 1993, c. 51, a. 23; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 6; 2002, c. 63, a. 1; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 5; 2013, c. 28, a. 109.

8. Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président .

Il exerce ses fonctions à temps plein.

S. R. 1964, c. 234, a. 8; 2000, c. 24, a. 7.

9. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative à l'éducation.

À cette fin, le Conseil doit, au moins à tous les deux ans, faire rapport aux ministres sur l'état et les besoins de l'éducation.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dépose le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

S. R. 1964, c. 234, a. 9; 1985, c. 21, a. 24; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 26, a. 31; 1993, c. 51, a. 24; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 6; 2013, c. 28, a. 110.

10. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut:

1° donner aux ministres des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;

2° solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;

3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

S. R. 1964, c. 234, a. 10; 1969, c. 66, a. 2; 1985, c. 21, a. 25; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 51, a. 25; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 7; 2013, c. 28, a. 111.

10.1. Le Conseil doit donner son avis au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, selon le cas, sur tout projet de règlement que ceux-ci sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils lui soumettent.

2006, c. 52, a. 8; 2013, c. 28, a. 112.

10.2. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

2006, c. 52, a. 8.

11. Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 11; 1999, c. 17, a. 3; 2006, c. 52, a. 9.

12. Les membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions ne reçoivent aucun traitement. Ils sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées et reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement.

Le président reçoit un traitement fixé par le gouvernement.

S. R. 1964, c. 234, a. 12; 1986, c. 78, a. 1; 1999, c. 17, a. 4; 2000, c. 24, a. 8; 2006, c. 52, a. 10; 2013, c. 28, a. 113.

13. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

S. R. 1964, c. 234, a. 13; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2006, c. 52, a. 11.

14. Le Conseil et, le cas échéant, ses commissions ont leur secrétariat dans le territoire de la Ville de Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 14; 1966-67, c. 85, a. 2; 1979, c. 23, a. 25; 1999, c. 40, a. 83; 2000, c. 24, a. 9; 2000, c. 56, a. 220; 2006, c. 52, a. 12; 2013, c. 28, a. 114.

14.1. Le Conseil doit, au plus tard le 30 juin de chaque année faire au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

1993, c. 26, a. 32; 1993, c. 51, a. 26; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 115.

15. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 15; 2000, c. 24, a. 10.

16. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 16; 2000, c. 24, a. 10.

17. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 17; 2000, c. 24, a. 10.

18. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 18; 1990, c. 8, a. 68; 2000, c. 24, a. 10.

19. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 19; 1993, c. 51, a. 27; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

20. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 20; 1986, c. 78, a. 2; 2000, c. 24, a. 10.

21. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 21; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2000, c. 24, a. 10.

22. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 22; 1968, c. 23, a. 8; 1985, c. 21, a. 26; 1988, c. 41, a. 88; 1988, c. 84, a. 568; 1990, c. 8, a. 69; 1993, c. 51, a. 28; 1994, c. 16, a. 50; 1997, c. 47, a. 65; 2000, c. 24, a. 10.

23. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 23; 1988, c. 84, a. 569; 1993, c. 51, a. 29; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

23.1. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.2. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 13; 2013, c. 28, a. 116.

23.3. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.4. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 116.

23.5. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.6. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.7. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.8. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

24. Le Conseil peut former des commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières.

S. R. 1964, c. 234, a. 24; 1969, c. 66, a. 3; 1979, c. 23, a. 26; 1979, c. 80, a. 54; 1993, c. 26, a. 33; 2006, c. 52, a. 14.

25. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 25; 2006, c. 52, a. 15.

26. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 26; 2006, c. 52, a. 15.

27. *(Abrogé).*

1969, c. 66, a. 4; 1999, c. 17, a. 6; 2000, c. 24, a. 11; 2006, c. 52, a. 15.

28. Les commissions du Conseil peuvent siéger en tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 27; 2000, c. 24, a. 12; 2006, c. 52, a. 16; 2013, c. 28, a. 117.

29. La charge d'un membre du Conseil devient vacante si le membre décède, cesse d'avoir les qualités requises, refuse de l'accepter, démissionne par écrit, ou n'assiste pas à quatre séances consécutives du Conseil.

1969, c. 66, a. 5; 2000, c. 24, a. 13; 2006, c. 52, a. 17; 2013, c. 28, a. 118.

30. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 28; 1969, c. 66, a. 6; 1979, c. 23, a. 27; 1984, c. 39, a. 557; 1985, c. 21, a. 27; 1988, c. 84, a. 570; 1992, c. 68, a. 157; 1993, c. 51, a. 30; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 14; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 18.

30.1. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi.

1985, c. 21, a. 28; 1993, c. 51, a. 31; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195.

31. *(Abrogé).*

1982, c. 21, a. 1; 1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 571; 2000, c. 24, a. 15.

32. *(Abrogé).*

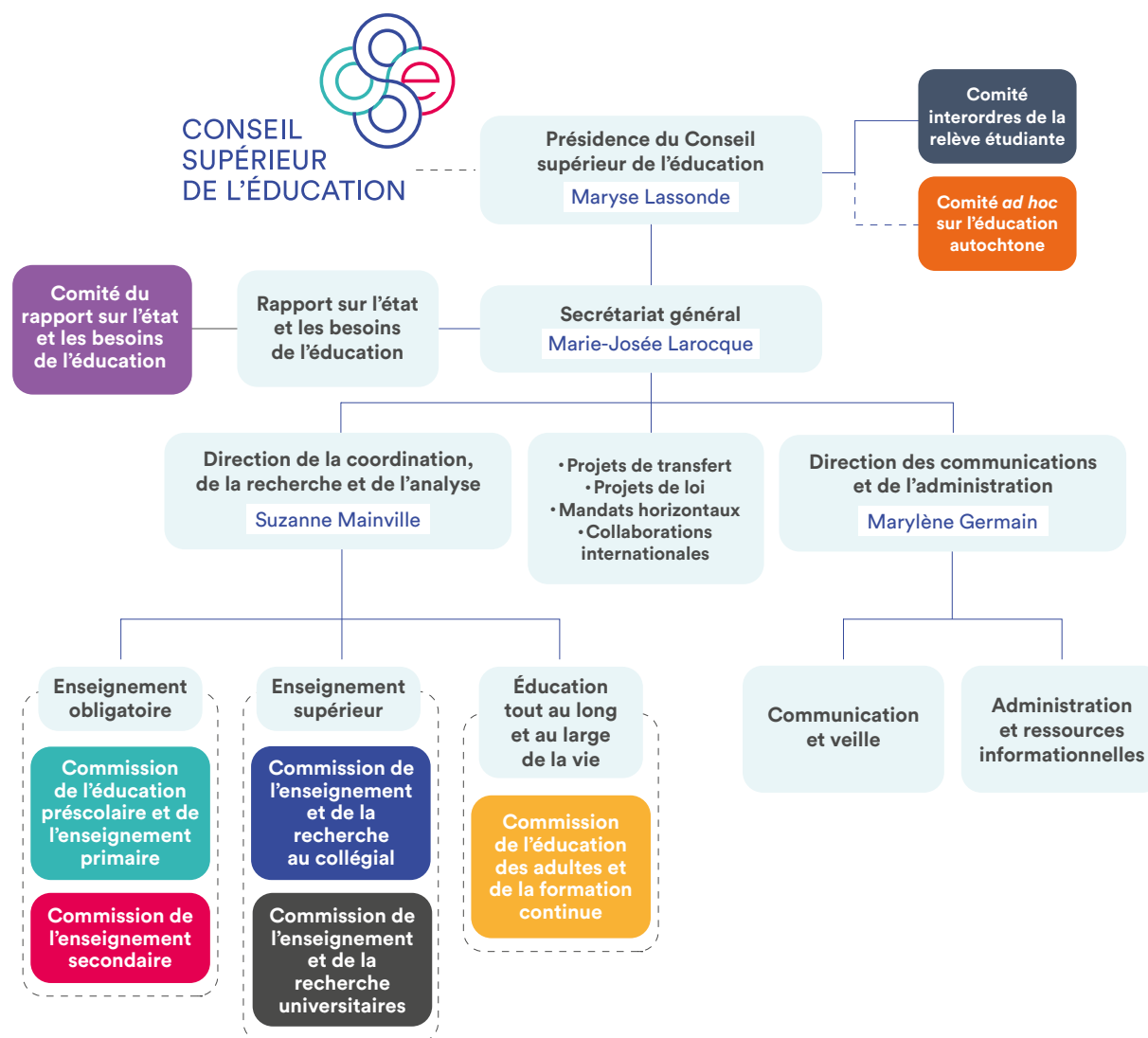
1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 572; 1994, c. 11, a. 1; 1999, c. 28, a. 1; 2000, c. 24, a. 16.

ANNEXES ABROGATIVES

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois (chapitre R-3), le chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 31 décembre 1977, à l'exception du préambule, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du chapitre C-60 des Lois refondues.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois et des règlements (chapitre R-3), le préambule du chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 1^{er} novembre 1980, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour au 1^{er} novembre 1980 du chapitre C-60 des Lois refondues.

5.12 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2022



5.13 Liste des membres du Conseil et de ses commissions

Les membres de la table du Conseil supérieur de l'éducation*		
Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Lassonde, Maryse	Présidente	
Membres		
Bonneau, Josée	Directrice adjointe, École des sciences infirmières Ingram, Programmes d'études de premier cycle, Université McGill	2022
Boucher, Danielle	Présidente et consultante en gestion de l'éducation et en organisation apprenante, Éducatifs conseils	2023
Boudreau, Valérie	Directrice d'établissement d'enseignement	2024
Bourdon, Sylvain	Professeur titulaire, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2024
Brice, Scheila	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Laval	2024
Brown, Gordon	Directeur des études, Cégep John Abbott	2022
Corbo, Claude	Ancien recteur, Université du Québec à Montréal	2022
Drapeau, Julie	Enseignante au primaire, École Notre-Dame-de-l'Assomption Centre de services scolaire de la Jonquière	2024
Fournier, Michelle	Directrice générale (retraîtée), Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries	2022
Habel, Malika	Directrice générale, Cégep de Maisonneuve	2022
Hétu, Michaël	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau	2023
Lainé, Amélie	Directrice des programmes et partenariats, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	2023
Larivière, Vincent	Professeur agrégé et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante, Université de Montréal	2022
Mireault, Fred-William	Étudiant au baccalauréat en science politique, Université de Montréal	2022
Mondésir Villefort, Elsa	Directrice générale, Citoyenneté jeunesse	2024
Montpetit, David	Directeur des services éducatifs, Collège Charles-Lemoyne	2024
Petit, Benoit	Conseiller pédagogique, Service national du RÉCIT pour les gestionnaires scolaires, Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	2024
Piché, Sébastien	Directeur des études, Collège de Bois-de-Boulogne	2022
Schiehl, Eduardo	Professeur titulaire, Département des sciences comptables, HEC Montréal	2023
Talon, Marie-Hélène	Coordonnatrice du service aux parents, Fédération des comités de parents du Québec	2024
Volcy, Yves Michel	Directeur général, Centre de services scolaire de Laval	2024
Membres adjoints d'office		
Lepage, Josée	Sous-ministre adjointe au soutien aux élèves, pédagogie et services à l'enseignement, Ministère de l'Éducation	
Thivierge, Marc-André	Sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux Ministère de l'Enseignement supérieur	
Secrétaire générale		
Larocque, Marie-Josée	Secrétaire générale	

* Au 31 mars 2022.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Fournier, Michelle	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Bluteau, Johathan	Professeur agrégé, Université du Québec à Montréal	2023
Brosseau, Benoit	Technicien en service de garde, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	2023
Charpenet, Guillaume	Enseignant au primaire, Externat St-Jean-Berchmans	2022
Desrosiers, Guédeline	Enseignante au primaire, École Sainte-Gertrude, Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	2023
Escriva, Inés	Directrice générale, Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga	2022
F. Gilbert, Hélène	Directrice des services éducatifs Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin	2024
Faubert, Catherine	Parent, Secteur du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	2023
Fortin, Amélie	Directrice, École primaire Eurêka, Centre de services scolaire de Laval	2023
Gagnon, Brigitte	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	2022
Maloney, Philippe	Directeur d'écoles primaires, Centre de services scolaire du Fer	2024
Martin, Isabelle	Enseignante, École Saint-Isidore–Saint-Denis, Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay	2022
Moise, Léna Céline	Psychologue, Commission scolaire English-Montréal	2022
Monney, Nicole	Professeure, Université du Québec à Chicoutimi	2024
Pineau, Nana Esther	Enseignante spécialiste en musique, École du Perce-Neige, Centre de services scolaire de Portneuf	2022
Coordonnatrice		
Couture, Carole		

* Au 31 mars 2022

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Petit, Benoit	Président de la Commission et membre du Conseil	
Beunoyer-Pinsonneault, Laurence	Directrice, École secondaire St-Jean-Baptiste, Centre de services scolaire Marie-Victorin	2023
Berryman, Edward	Directeur, Collège Constituant à St-Lawrence, Champlain Regional College	2023
Gasc, Hélène	Chargée d'enseignement, Faculté des sciences de l'éducation Université Laval	2024
Granger, Nancy	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2023
Harnois, Valérie	Enseignante, Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2023
Jenniss, Tony	Enseignant en anglais langue seconde, École secondaire La Poudrière Centre de services scolaire des Chênes	2023
McCourt, Peggy	Directrice, École secondaire régionale Alexander Galt, Commission scolaire Eastern Townships	2023
Paul, Marlène	Enseignante, École secondaire Kassinu Mamu, Pekuakamiulnuatsh Takunikan	2022
Peterson, Nadine	Directrice générale, Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2022
Poirier, Anne-Marie	Chargée de cours et consultante en éducation	2022
Pouliot, Éric	Directeur, École Pointe-Lévy, Centre de services scolaire des Navigateurs	2023
Roy, Marc Patrick	Parent, Secteur du Centre de services scolaire de Laval	2023
Turcotte, Michel	Directeur adjoint, Service des ressources éducatives, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	2022
Turmel, Virginie	Psychologue, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	2023
Coordonnatrice		
Nappert, Caroline		

* Au 31 mars 2022

Les membres de la Commission de la recherche et de l'enseignement au collégial*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Habel, Malika	Présidente de la Commission et membre du Conseil	
Beauchamp, Michel Louis	Directeur général, Collège Lionel Groulx	2022
Bédard, Yves	Directeur général, Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda	2022
Bégin, Juliette	Étudiante au baccalauréat en sciences de la nature – profil Santé Cégep André-Laurendeau	2022
Boivin, Katia	Chef de services des activités d'enseignement pluridisciplinaires et des centres de documentation, CHU de Québec – Université Laval	2023
Bourgoin, Annie	Enseignante en français et littérature, Cégep de Rivière-du-Loup	2022
Carrillo, Esteban	Étudiant en Sciences humaines, Cégep de Saint-Laurent	2022
Combes, Danielle	Enseignante en techniques d'éducation à l'enfance Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption	2023
Doutreloux, Emilie	Conseillère pédagogique, Cégep de l'Outaouais	2024
Julien Thouin, Verlane	Aide pédagogique individuelle, Cégep de Sherbrooke	2023
Rochette, Marc	Directeur des études, Campus Notre-Dame-de-Foy	2024
Tremblay, Jean-Benoît	Directeur adjoint des études, Services des programmes et de la vie pédagogique, Cégep Garneau	2022
Veillette, François	Enseignant, Département de biologie, Cégep Édouard-Montpetit	2022
Vilaisak, Charles	Registraire, École nationale de cirque	2024
Villeneuve, Stéphane	Professeur, Département de didactique, Université du Québec à Montréal	2023
Coordonnatrice		
Bérubé, Katie		

* Au 31 mars 2022

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Corbo, Claude	Président de la Commission et membre du Conseil	
Bastien, Josée	Doyenne, Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université Laval	2022
Bensoussan, David	Professeur, École de technologie supérieure	2023
Chichekian, Tanya	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke – Campus de Longueuil	2023
Cooperberg, Elana	Doyenne du développement académique et de la recherche, Cégep Vanier	2023
Del Degan, Real	Conseiller principal en planification et rapports stratégiques Université McGill	2024
Frasnelli, Johannes	Professeur titulaire, Département d'anatomie, Université du Québec à Trois-Rivières	2022
Garin, Élisabeth	Directrice du service de la planification et de la performance, Fonds de recherche du Québec	2023
Gélinas, Emma-Émilie	Vice-présidente, Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche	2022
Lacasse, Michel	Étudiant au doctorat en administration et politiques de l'éducation Université Laval	2023
Molnier, Carmen	Chargée de formation pratique et coordonnatrice de la formation clinique, École de réadaptation, Université de Sherbrooke	2024
Savard, Patrice	Directeur, Investissements Industriel, Amérique du Nord Ivanhoé Cambridge	2023
Trudelle, Nancy-Sonia	Directrice de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats, Ministère de l'Éducation	2023
Verspecht, Marie-Gaëlle	Étudiante à la maîtrise en arts, Université du Québec à Chicoutimi	2022
Coordonnatrice		
Hébert, Claudine		

* Au 31 mars 2022

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Bourdon, Sylvain	Président de la Commission et membre du Conseil	
Ajji, Nabil	Conseiller d'orientation, Écoles secondaires 040 et des Lacs, Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2022
April, Éric	Directeur, Direction de la formation continue et aux entreprises, Cégep du Vieux Montréal	2024
Arcand, Sébastien	Professeur titulaire, Département de management, HEC Montréal	2024
Bégin, Rachel	Directrice adjointe des études, Cégep Limoilou	2022
Bernier, Amélie	Professeure en gestion des ressources humaines et en relations industrielles, Université TÉLUQ	2023
Dupuis, Stéphane	Conseiller pédagogique en formation professionnelle Centre de services scolaire des Sommets	2024
Fontaine-Dumais, Stéphanie	Conseillère en employabilité et développement des compétences, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	2024
Guité, Katia	Coordonnatrice, Services éducatifs jeunes et adultes, formation professionnelle et continue, Centre de services scolaire René-Lévesque	2022
Malric, Benoît	Conseiller stratégique	2023
Marquis, Julie	Conseillère syndicale, Service de recherche et de condition féminine, Confédération des syndicats nationaux (CSN)	2022
Melançon, François	Ancien directeur général par intérim, Corporation de développement communautaire de l'Érable	2023
Ntsogo, Ambroise	Directeur adjoint, Centre d'éducation des adultes de LaSalle, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	2023
Turmel, Hélène	Enseignante, Centre Saint-Michel, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	2022
Coordonnatrice par intérim		
Brouillette, Martine		

* Au 31 mars 2022

**Les membres du Comité du rapport sur l'état
et les besoins de l'éducation 2021-2023***

Nom	Fonction
Brown, Gordon	Président du Comité et membre du Conseil
Bacher, Natascha	Directrice, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Bédard, Raymond	Enseignant en histoire du Québec (retraité), École d'éducation Internationale de McMasterville, Centre de services scolaire des Patriotes
Biron, Isabelle	Enseignante, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Boucher, Danielle	Présidente et consultante en gestion de l'éducation et en organisation, Éducatif conseils
Bouvier, Patrick	Enseignant de français, Centre de services scolaire de Laval
Brochu, Danny	Conseiller pédagogique, Innovation, recherche et développement Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Combes, Danielle	Enseignante en techniques d'éducation à l'enfance, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Corbo, Claude	Ancien recteur, Université du Québec à Montréal
El Fadil, Brahim	Professeur à l'unité d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Erizias, Édèle	Coordonnatrice des services éducatifs, Centre François-Michelle
Nadeau-Tremblay, Sophie	Enseignante au primaire, Centre de services scolaire De La Jonquière
Petit, Jean-Michel	Enseignant, École secondaire Sainte-Gertrude, Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Roy, Lucie	Directrice générale, Commission scolaire Riverside
Coordonnatrice	
Forget-Dubois, Nadine	

* Au 31 mars 2022

Les membres du Comité interordres de la relève étudiante*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Mireault, Fred-William	Président du Comité et membre du Conseil	
Adda-Bouchard, Yasmine	Étudiante à la maîtrise en virologie et immunologie, Institut national de la recherche scientifique	2023
Auger-LeBlanc, Émilie	Étudiante en Sciences humaines - profil Individu, Cégep Édouard-Montpetit	2022
Bégin, Juliette	Étudiante au baccalauréat international en Sciences de la nature – profil Santé, Cégep André-Laurendeau	2023
Bernier, Marie-Jeanne	Étudiante au baccalauréat en urbanisme, Université du Québec à Montréal	2023
Bisaillon, Jérémie	Étudiant au doctorat en éducation, Université du Québec à Montréal	2023
Boulhian, Amine	Étudiant à la maîtrise en administration publique, École nationale d'administration publique	2022
Byrne, Ashley	Étudiante au doctorat en administration et politiques de l'éducation, Université Laval	2022
Carrillo, Esteban	Étudiant en Sciences humaines, Cégep de Saint-Laurent	2023
Charette, Marc-Antoine	Étudiant au doctorat en éducation, Université de Sherbrooke	2022
Kouatchet Ziem, Loïc Kevin	Étudiant au baccalauréat en géographie et sciences de l'environnement, Université du Québec à Trois-Rivières	2023
Paquette, Marilou	Étudiante au MBA en droit, Université de Sherbrooke	2023
Responsable		
Bédard, Mélanie		

* Au 31 mars 2022

Les membres du Comité <i>ad hoc</i> sur l'éducation autochtone (CEA)*		
Nom	Fonction	Mandat se termine en
Montpetit, David	Porte-parole du Comité et directeur des services éducatifs, Collège Charles-Lemoyne	2023
Brown, Gordon	Directeur des études, Cégep John Abbott	2023
Fontaine-Dumais, Stéphanie	Conseillère en employabilité et développement des compétences, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	2023
Jenniss, Tony	Enseignant en anglais langue seconde, École secondaire La Poudrière, Centre de services scolaire des Chênes	2023
Lainé, Amélie	Directrice des partenariats et des programmes, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	2023
Paul, Marlène	Enseignante, École secondaire Kassinu Mamu, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	2023
Responsable		
Bérard, Daphné		
Côté, Gaële		

* Au 31 mars 2022

5.14 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c. M-30, r. 1⁶), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des **membres** du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Les membres sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables.

En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.
3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.
4. Les membres ont le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par le Conseil.

Ils ne peuvent poser des actes et des gestes ou émettre des commentaires qui iraient à leur encontre et qui pourraient ainsi porter atteinte à la réputation du Conseil.

Règles de déontologie

Rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances avec rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité.

6 Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, a. 3.0.1).

Confidentialité et discrétion

6. Les membres sont tenus à la confidentialité et à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements auxquels ils ont accès ou dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

7. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

8. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
9. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

10. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
11. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

12. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
13. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
14. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.
15. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.

16. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
17. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçus doit être retourné au donateur ou à l'État.
18. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Propriété intellectuelle

19. La participation des membres aux travaux du Conseil menant à des publications ne leur confère pas un droit de propriété intellectuelle. Ils doivent respecter les règles en vigueur en cette matière.

Exclusivité de service

20. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
21. La ou le titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

22. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de leurs fonctions antérieures au Conseil.
23. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions ne doivent pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Il leur est interdit, dans l'année qui suit la fin de leurs fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel ils ont agi est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec le ou la titulaire de la présidence et les membres qui y sont visés dans l'année où ceux-ci ont quitté leurs fonctions.

Mesures d'application

24. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
25. La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
26. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
27. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.
28. Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
29. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées): _____

Signature: _____

Date: _____



50-0805

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca